

**Ville d'ANTONY**

**Conseil municipal**

**29 Mars 2012 à 20 heures**

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Yves SENANT.

- Appel des conseillers municipaux par Monsieur NEHME.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

M. LE BOURHIS à Mme BERGEROL    Mme ROLLAND à Mme DEVEDJIAN  
Mme COVI à M. LEGRAND            M. ADDA-HALIMI à M. SENANT  
M. SIMON à M. MOHAMMEDI        M. BOUCHET-LEMOINE à M. FOUQUET  
Mme VLASTOS à Mme BUGAT

**- Approbation du compte-rendu de la séance du 9 février 2012.**

**M. FIE :** Page 86, j'ai dit : « il n'y en a jamais eu au-dessus de 10 mais entre 5 et 7 », il faut rajouter que ce sont des pourcentages et donc : « 10 %, 5 % et 7 % ».

**M. le Maire :** S'il n'y a pas d'autres remarques, nous considérons le procès-verbal comme adopté.

**- Liste des décisions prises en intersession.**

**Mme COLMEZ :** Décision 38 « réalisation de deux prêts PRU-AM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'opérations d'investissement prévues au budget primitif 2011 pour des montants de 6 224 102 euros et 4 275 898 euros », à quoi est-ce que cela correspond ?

**M. le Maire :** Ce sont nos premiers emprunts de l'exercice 2012. Comme vous le savez, nous avons quelques difficultés à obtenir des emprunts parce que les banques se sont retirées du marché des prêts aux collectivités locales. Nous avons donc demandé à la Caisse des Dépôts qui a une enveloppe pour financer des opérations portant sur les opérations de rénovation urbaine, de nous accorder des prêts sur cette enveloppe, il s'agit du Noyer Doré. Ces prêts bénéficient d'un taux intéressant, celui du livret A + 0,60. Le taux du livret A n'est pas très élevé actuellement, il est à 2,25, et donc le taux qui nous est appliqué actuellement est de 2,85 ; mais cela pourra évoluer.

**M. DOVA :** Ce n'est pas pour dire du mal mais pour le rapport suivant, le 39 « Adoption d'une convention avec l'association Afrique Conseil pour des interventions au sein du dispositif de réussite éducative... », je vois que l'aide à Afrique Conseil revient quelquefois, je voudrais savoir si c'est dans le cadre du programme ANRU que cette association intervient ?

**Mme DEVEDJIAN :** Dans le cadre de la politique de la ville, ce n'est pas l'ANRU mais ce sont les dispositifs de politique de la ville. Nous avons fait une revue en détail dans la dernière commission Politique de la Ville de toutes les actions d'Afrique Conseil qui intervient avec des vacations de psychothérapeutes pour le suivi des cellules de veille des familles et l'accompagnement des habitants du quartier du Noyer Doré.

**- Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.**

**M. RUFAT :** Il y a eu une vente au 26 de l'avenue Gabriel Péri, c'est page 29, à 3,5 M€, de quoi s'agit-il ?

**Mme DEVEDJIAN :** C'est un pavillon vendu à un promoteur.

**M. RUFAT** : Combien de parcelles de l'avenue Gabriel Péri ont été requalifiées et ont déjà été vendues ?

**Mme DEVEDJIAN** : Dans mes souvenirs il y a deux parcelles qui en fait sont trois parce qu'il y avait un même propriétaire pour deux parcelles du 32 au 36 : 32, 34, 36 ; et il y a celle-là. Les autres parcelles vendues sont plus près de la rue du Marché et étaient déjà en zone Ua. Cela n'a pas été changé, enfin la réglementation est la même. Il y a eu les deux ventes de l'opération dont nous parlons, et là c'est la troisième.

## **FINANCES**

### **- 1 - Adoption du budget primitif de la ville – exercice 2012.**

**(Rapporteur : Monsieur AUBINEAU)**

**M. AUBINEAU** : Le budget de cette année, vous en avez eu le rapport, reflète la volonté politique de la ville de maintenir l'application du programme malgré le contexte économique et financier qui est défavorable, grâce aux fondamentaux solides mis en place depuis une dizaine d'années. La ville voit ainsi son autofinancement baisser à 15,1 M€, baisse maîtrisée avec un faible coût de la dette et sans augmenter les impôts cette année.

Les priorités sont les mêmes depuis 2008 : le dynamisme culturel, économique et sportif d'Antony, son embellissement pour tous, et la solidarité de la municipalité, priorités qui sont maintenues et les prochains investissements structurels sont lancés comme prévu. Nous avons vu en commission mais je vais détailler un peu plus ici les conditions dans lesquelles va se dérouler l'exercice budgétaire de cette année :

Les quelques événements qui vont faire baisser structurellement les recettes de la ville sont tout d'abord la baisse des dotations de l'Etat, 300 000 € de moins sur la dotation globale de fonctionnement qui est versée à la ville de la part de l'Etat pour que la ville exerce à sa place des

fonctions précises. Il y a aussi le fonds de péréquation qui coûtera 200 000 € cette année et qui va monter en puissance chaque année pour arriver à 1,7 M€ en 2016 qui seront reversés par la CAHB et par les villes à d'autres collectivités locales moins favorisées ou qui disposent de moins bons résultats. Voilà pour les éléments structurels et lourds.

Et il y a des éléments plus conjoncturels qui sont plus dus à la situation économique : c'est la crise évidemment avec la stagnation des recettes fiscales des taxes locales, et surtout la baisse des revenus fiscaux des droits de mutation par exemple, c'est la plus grosse baisse, moins 15 % pour cette année. Il n'est pas dit que cela se reproduise mais pour cette année, nous prévoyons que son montant va passer de 3,6 M€ à 3,1 M€.

Ensuite il y a l'assèchement du marché du crédit. Nous en avons largement parlé en commission des finances par souci de transparence avec la disparition des propositions de Dexia notamment qui est très mise à mal. Et les dépenses de gestion qui augmenteront cette année après les efforts qui avaient été faits les années précédentes et qui se poursuivent non seulement pour payer les nouveaux emplois créés que nous attendions, les deux pour le 11, les sept emplois pour le complexe sportif Eric Tabarly et ceux que nous attendions de pied ferme, c'était les nouveaux ingénieurs des services techniques avec trois ou quatre emplois de jeunes ingénieurs qui peuvent s'atteler à des dossiers de long terme et soulager les services. Les dépenses augmentent mais pour le coup nous sommes plutôt satisfaits de répondre à cette pénurie structurelle du personnel.

Ensuite les dépenses de gestion augmentent pour assurer et maintenir les nouveaux équipements, les nouveaux contrats de maintenance informatique et des bâtiments par exemple, les assurances dommage-ouvrage pour la construction de l'Espace associatif et du

cinéma, nous pouvons dire que c'est une petite anomalie comptable pour la viabilité de l'activité, nous sommes obligés de les inscrire en fonctionnement mais c'est très conjoncturel, cela aura lieu cette année et cela coûtera 250 000 €. Cela ne se reproduira pas dans les années qui viennent.

Il y a aussi les contrats d'assurance avec l'augmentation des indices. De même, les élections présidentielles, c'est l'exemple typique de quelque chose qui ne se reproduira que tous les cinq ans, c'est au chapitre 11 et 12 qui font globalement 200 000 € de dépenses de plus, c'est important quand même.

Et les renforcements des effectifs pour faire face à l'augmentation de la fréquentation des centres municipaux de loisirs, nous l'avons déjà dit : plus 11% pour les centres de loisirs, plus 18% d'heures facturées pour la petite enfance ; cela fait au global 500 000 € de plus sur les deux dernières années, avec un renforcement des services publics pour la ville.

Face à ces événements soit extérieurs qui ne dépendent pas de nous soit qui sont les fruits de nos investissements passés, la politique de la ville a été très active non seulement en termes de contrôle de gestion et de rigueur dans la dépense des deniers publics mais aussi dans la gestion active de la dette. Les économies réalisées ces dernières années à plusieurs titres dans la gestion de la municipalité ont été les suivantes : renégociation de contrats pour les fluides, reprise en interne des contrats trop chers, nettoyage du quartier La Fontaine, réduction des consommations de fluides, nous avons consommé moins 2% de kilowatt/heure cette année à périmètre constant ; économies d'énergie quand nous remplaçons d'anciens équipements et que nous en avons de nouveaux avec des ampoules de basse consommation ; la maîtrise des dépenses de personnel qui nous permet de pouvoir augmenter ces

dépenses aujourd'hui suite aux embauches que je viens d'évoquer de manière assez sereine.

La gestion pragmatique des emprunts n'est pas quelque chose d'idéologique, à taux variables lorsqu'ils sont faibles, à taux fixes lorsque nous faisons une anticipation sur les taux variables lorsqu'ils vont remonter, comme c'est le cas aujourd'hui, avec des frais financiers qui s'élèveront à 3%, un peu moins même pour cette année, avec un peu plus de 16 millions d'emprunts déjà sécurisés pour l'année qui permettront avec l'autofinancement que j'ai évoqué tout à l'heure de financer le programme d'investissement.

Celui-ci est maintenu à un rythme soutenu comme prévu. Il s'articule autour des priorités dont j'ai parlé au début : l'embellissement des rues dans tous les quartiers, d'abord l'enfouissement des réseaux électriques, la rénovation des rues et l'éclairage public à un rythme accéléré, pour plus de 12 M€. Sont concernées 21 rues pour l'enfouissement des réseaux électriques, 10 rues pour la rénovation de l'éclairage public, 7 rues reconstruites intégralement ; et il y aura aussi de l'investissement dans le quartier sud-ouest pour la mise aux normes de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Vous parliez de l'insuffisance des circulations douces, il est prévu de répondre à cette aspiration bien légitime cette année avec l'adoption du schéma directeur des circulations douces. Et globalement 2 M€ pour l'entretien courant de la voirie.

Toujours au chapitre de l'embellissement : 2,5 M€ seront consacrés à la fin de la rénovation du Noyer Doré, notamment pour la salle polyvalente et le square du Mont-Blanc ; le réaménagement du square de l'Atlantique du parc du Noyer Doré ; reconstruction de la rue Robert Scherrer ; et d'autres travaux divers. Egalement les travaux du parc des Bas Gravières pour une ville plus belle et agréable pour tous. 1,4 M€

devraient être consommés et les travaux vont commencer au second semestre de cette année.

La concertation pour l'aménagement d'un nouveau quartier de ville sur le site de la résidence universitaire Jean Zay, avec la concertation qui a démarré il y a peu : 200 000 €. L'étude pour l'aménagement du quartier Fontaine-Michalon, incluant notamment les options réalisables pour la suppression dans les meilleures conditions possibles du passage à niveau. L'étude sera néanmoins plus large et abordera le réaménagement global du quartier et sa redynamisation pour 100 000 €.

Le second axe est la solidarité, comme chaque année, envers les plus petits et les plus défavorisés. S'agissant des associations, c'est l'espace associatif dont nous avons beaucoup parlé et qui est très attendu Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord qui permettra non seulement l'organisation de colloques, de congrès, de concerts mais aussi aux associations de disposer de salles de réunion.

Au chapitre des écoles et crèches, il y a la crèche des Coccinelles : 1,6 M€ entre l'acquisition du terrain sur le total des 5 millions d'acquisitions foncières de cette année et les études de maîtrise d'œuvre. Et les études seront lancées pour la future crèche de la Croix de Berny : 100 000 €, pour augmenter le nombre de places en crèches à terme d'un peu plus de 130 lits, entre les lits à créer et les autres.

Un peu moins d'1,8 M€ seront consacrés aux travaux de rénovation de la crèche La Fontaine et celle des Petits Princes ; et 400 000 € dans l'aménagement des aires de jeux dans les crèches et les écoles, cela inclut des réfections de toitures.

Pour les écoles : réhabilitation de la cuisine centrale, 1,2 M€, pour une ouverture programmée à la rentrée de septembre 2013. Et toujours au chapitre des écoles, mais pour des projets d'assez long terme, les études pour la reconstruction des vieux ensembles qui commencent à

vieillir à Anatole France et à Dunoyer de Segonzac que nous venons de récupérer pour 200 000 €.

D'une manière plus globale et assez massive, nous allons engager cette année un programme de 3,1 M€ de rénovation des crèches et des écoles en général, avec encore une fois pour la deuxième année consécutive beaucoup d'investissements à Paul Bert pour le ravalement des façades et la réfection de la toiture-terrasse, la rénovation de la cage d'escalier, des bureaux, des réfectoires, la construction d'une salle multi-activités et la rénovation de la cour. Pour Paul Bert cela fait 1 M€ sur les 3 M€ consacrés aux écoles.

Les travaux d'étanchéité à l'école Dunoyer de Segonzac sont indispensables avant même sa reconstruction : la rénovation de la cour, l'installation d'une salle informatique, l'amélioration du chauffage. Chauffage aussi rénové pour le groupe scolaire du Noyer Doré. Ravalement et reprise des façades de l'école élémentaire Pajeaud. Des études seront menées aussi pour définir les conditions d'une meilleure accessibilité à Velpeau et aux Rabats. Enfin un programme de renouvellement des stores et des rideaux dans l'ensemble des écoles de la ville.

Je parlais des acquisitions foncières. Au chapitre de la solidarité, dans le cadre du logement social avec Antony-Habitat et de la charte du logement solidaire, ce sera l'acquisition pour un peu moins de 2 M€ d'un immeuble rue d'Arras, de quatre studios avenue du président Kennedy, de deux locaux commerciaux dans le centre commercial Fontaine-Mouton pour la Croix Rouge à laquelle sera versée une subvention de 400 000 € pour l'aménagement d'un centre de santé.

La sécurité qui est le premier des services publics : la vidéo-protection avec 250 000 € notamment au quartier La Fontaine que nous avons évoquée à plusieurs reprises pour atteindre le chiffre de 11

caméras dans le quartier, soit 140 au total dans la ville. L'investissement consistera à fiabiliser les échanges d'informations entre ces équipements là et le centre-ville pour traiter l'information de manière plus efficace. Toujours au niveau sécurité mais juridique cette fois, 150 000 € sont prévus pour l'aménagement d'un point d'accès au droit dans les anciens locaux du BIJ, au tribunal d'instance. Et au niveau des équipements administratifs en général de la ville, la mise aux normes en accessibilité et divers travaux de chauffage seront réalisés dans les bâtiments municipaux, l'hôtel de ville, le CTM, le centre André Malraux.

Au chapitre de la solidarité envers les plus défavorisés, en plus du maintien que nous n'évoquons pas là mais qui existe de la subvention au CCAS de 2,1 M€, après avoir été augmentée de 300 000 € depuis 2008, il y a ces nouveaux locaux qui seront plus proches de ceux du département. Nous comptons rénover de façon massive l'espace social du Noyer Doré avec 600 000 €. Et nous procéderons à des subventions d'équipement pour le logement social : 1 M€ pour les secteurs Bas Gravier-Crocheteurs et Parc de Tourvoie ; et 71 000 € pour l'aménagement d'une aire de jeux à la résidence Champagne. C'est une manière pour la ville de s'engager concrètement dans les résidences.

Dynamisme culturel, économique et sportif : les équipements et activités culturelles ne sont pas en reste puisque la médiathèque La Fontaine bénéficiera d'un ravalement, de travaux d'isolation et de menuiserie pour 300 000 €. Et le cinéma : 4,5 M€ entre la construction du cinéma provisoire toujours espérée, nous n'avons pas encore jeté l'éponge, et celle du cinéma à venir. De même la ludothèque et des acquisitions foncières pour de futures infrastructures comme le théâtre : 1,5 M€

Au niveau de la vie économique, c'est le concours d'urbanisme dans lequel nous plaçons pas mal d'espairs sur les propositions

d'intégration de la future zone mixte d'Antony dans le projet du Grand Paris : 300 000 €; et l'acquisition de locaux au centre commercial de la Bièvre pour 500 000 € en vue de redynamiser le secteur.

Les sports : des études au centre sportif La Fontaine avec les deux gymnases pour répondre à la fois aux besoins de la ville, du quartier et des écoles d'intérêt départemental et municipal. Ainsi : 400 000 € pour le centre sportif La Fontaine et 100 000 € au gymnase Pajeaud pour mieux répondre aux besoins des associations du quartier et des clubs sportifs Antoniens.

Concernant Kerjouanno : pour les jeunes, rénovation et entretien pour 400 000 € qui seront consacrés au centre. Et un peu plus de 1 M€ pour les équipements sportifs existants dont la moitié pour le stade Georges Suant, avec réfection des vestiaires qui en ont bien besoin ; le traitement de la structure en bois des anciens tennis couverts ; et les réaménagements des aires de lancer de poids et des aires de saut. Le reste sera consacré à la vitrification des parquets du gymnase Lionel Terray et à la rénovation de la chaudière du gymnase Pierre de Coubertin.

Malgré une situation économique relativement défavorable, la ville maintient donc une politique rigoureuse de gestion des finances pour maintenir le programme d'investissements annoncé comme prévu.

**M. FEUILLADE** : Monsieur le Maire, chers collègues, d'abord je vous prie de m'excuser de mon retard et je vous prie de m'excuser aussi du fait que je vais devoir vous quitter à la fin de ce débat sur le budget, une fois n'est pas coutume.

Le budget que vous nous présentez ce soir se situe dans une perspective moins favorable que lors des deux exercices précédents. Les effets de la crise mais aussi les politiques décidées par le gouvernement et les parlementaires UMP et Nouveau Centre sont désormais sensibles

pour nos finances, cela a été rappelé par le rapporteur ; l'imparfait et en partie injuste système de péréquation mis en place par la réforme territoriale pèse sur nos finances, tout comme la baisse des dotations de l'Etat et la hausse de la TVA. A cela s'ajoute la rétractation du marché de l'immobilier qui entraîne une baisse importante des droits de mutation.

Par ailleurs les dépenses de fonctionnement augmentent à travers les charges de personnel, conséquence de la fin du dispositif des emplois aidés et des nouveaux salariés qu'impliquent vos réalisations de nouveaux investissements.

La hausse des intérêts d'emprunts participe aussi, même si elle est contenue et entraîne donc une diminution de la marge nette dégagée.

Néanmoins il ne faut pas dramatiser la situation de la ville dont la situation financière reste confortable. Vous expliquez que celle-ci est satisfaisante grâce à votre gestion de la dette et à vos économies en section de fonctionnement. Vous oubliez de rappeler que c'est aussi grâce à l'effort auquel les Antoniens ont contribué avec la réforme tarifaire et l'augmentation des impôts qui à elles deux rapportent chaque année au moins 1M€ supplémentaire dans les caisses de la ville. Vous continuez cette logique puisqu'hier, à la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre, une nouvelle taxe pesant sur les ménages a été instituée, la taxe d'enlèvement des ordures ménagère a fortement augmenté annihilant de ce fait les gains réalisés l'an passé. La redevance d'assainissement sera aussi en hausse pour cette année. Les efforts consentis par les Antoniens participent donc pour une large part à la santé financière de la ville.

Une fois cela dit, il s'agit de savoir quoi faire avec cette manne financière et lors du débat d'orientations budgétaires j'ai listé nos priorités. Je m'étais engagé à chiffrer nos propositions, je ne sais pas si c'est bien le lieu de le faire ce soir, cela allongerait le débat mais je

m'engage à le faire lors du prochain débat d'orientations budgétaires. Nos propositions sur le DOB seront chiffrées, je peux le faire déjà ce soir mais ce sera lors du prochain DOB que je le ferai.

La question est avant tout celle de la priorité des choix. Dans le budget que vous nous présentez, il y a certains éléments qui constituaient nos priorités, nos choix, et c'est très bien, comme l'installation d'un centre de santé au Noyer Doré ou la réalisation d'un cinéma provisoire même si cela traîne par votre négligence sur l'état du théâtre Firmin Gémier d'une part, quand même, et d'autre part par vos hésitations sur le fait de reconstruire un cinéma provisoire une fois que le théâtre Firmin Gémier n'était plus possible. De ce fait il va se dérouler plus d'un an à minima sans qu'il y ait eu une offre cinématographique conséquente sur notre ville.

Vous reprenez également l'idée de préempter pour des installations commerciales dans le marché qui ne permettait plus à des petits commerçants de s'installer. Je pense à certaines filières en voie d'extinction sur notre territoire comme la boucherie ou la poissonnerie. Cette prérogative doit être menée avec intelligence et uniquement dans certaines zones, et de concert avec les commerçants de notre ville, mais quand la loi de l'offre et de la demande est folle et ne permet plus les équilibres urbains, il est normal que la puissance publique la régule.

Nous aimerions tellement que vous optiez pour la même logique en matière de logement, alors que vous vous contentez de reconstituer l'offre détruite et que vous vous réjouissez et vous encouragez, par la vente de terrains publics et par le PLU, des opérations pour des raisons à mon sens électorales où des logements sortent à plus de 7500 € le mètre carré !

Nous voulons une ville équilibrée où chacune et chacun trouve sa place et nous savons que l'initiative privée doit participer à cet effort, à cet

équilibre, avec la puissance publique qui doit être volontariste en la matière, ce n'est malheureusement pas les choix que vous effectuez à Antony et ce depuis trop longtemps.

Comme je le disais, c'est aussi une question de choix et face au désengagement de l'Etat en matière de sécurité, vous optez pour « le tout vidéosurveillance » alors que les événements malheureux aux Morins cet hiver, à La Fontaine l'an passé, devraient vous inciter à créer une unité mobile de prévention pour un coût moindre ; ce sont trois éducateurs de prévention qui devraient être recrutés pour mieux prévenir les incidents qui se sont déroulés car sur cette question, la médiation est au moins aussi fondamentale que le nécessaire retour de patrouilles de police sur le terrain. Trois éducateurs, c'est trois fois 45 000 €, c'est moins cher que ce que va coûter la vidéosurveillance cette année.

Pour la voirie, vous faites le choix d'avancer quartier par quartier, nous souhaiterions que les efforts soient portés là où le besoin se fait particulièrement sentir pour les piétons et les circulations douces. Quatre secteurs au moins devraient être priorités cette année :

- la rue des Rabats qui est un itinéraire scolaire,
- la rue Mounié et l'ensemble du centre-ville d'une part, pour mieux dynamiser l'activité commerciale rue Mounié et pour assurer une bonne liaison piétonne entre le centre commercial côté marché, -je n'ose plus dire centre culturel-, et le centre administratif côté rue de l'Eglise ;
- la rue Prosper Legouté côté Fontaine Michalon qui est un itinéraire vers une gare et de dépose pour les crèches et désormais pour le CCAS. Il y a certainement à réfléchir sur les emprises publiques.
- La rue Joseph Delon qui est un itinéraire recommandé pour les circulations douces alors que rien n'est aménagé en conséquence.

Enfin nous attendons un véritable plan pour les circulations douces qui tarde à se concrétiser alors que c'était soi-disant une de vos priorités du début de mandat et qu'il est annoncé chaque année.

Concernant la petite enfance, nous réitérons que la fermeture de la crèche Erasme pouvait être une opportunité pour une solution plus rapide et plus spacieuse pour une crèche municipale dans ce quartier qui va bientôt connaître une population plus importante avec l'aménagement des terrains du CEMAGREF. Et il y a cette étude que vous devriez mener pour soulager financièrement les parents qui n'ont pas eu de place en crèche. Bien sûr il y a des risques d'effets induits qu'il faut mesurer mais c'est une question d'équité.

Je ne vais pas reprendre toutes mes propositions du débat d'orientations budgétaires concernant la culture, le sport ni l'indispensable association de notre conseil sur les choix de restructuration ou de modernisation de nos écoles, je vous invite à relire cette intervention ou à aller la visionner dans le bureau du directeur de cabinet, je sais qu'il s'en délecte.

Je voudrais finir sur les grands projets qui sont à venir et qui transformeront notre ville : je veux parler du quartier de la résidence universitaire d'Antony, du quartier Pajeaud et d'Antonypole qui va avoir un impact majeur sur l'équilibre de notre ville. Il vous faut associer les habitants à l'avenir de notre ville, oui c'est complexe, oui c'est difficile, oui cela passe par de la technicité mais cela est tellement utile pour vivre sa ville et se l'approprier ! Une fois encore le commissaire enquêteur qui a travaillé sur les modifications du Plan Local d'Urbanisme vous invite dans ses recommandations à faire vivre ces espaces de concertation ; et moi et nous, nous ne pouvons nous résoudre à la réunion de la semaine dernière qui a été selon moi un véritable fiasco ! La façon dont vous concevez vos concertations ne peut amener qu'à ce style de débats qui

ne font rien avancer, qui cristallisent les positions et les affrontements. Nous étions loin, très loin la semaine dernière du projet de ville partagé. Acceptez de débattre de tout, acceptez les craintes des habitants du quartier Pajeaud sur le demi-échangeur, elles sont réelles et fondées ; acceptez d'entendre les besoins exprimés par les étudiants. Pourquoi faut-il réduire le nombre d'étudiants sur le site Jean Zay ? Pour mieux intégrer ces étudiants sur le reste de la ville ? Acceptez que cette question soit portée au débat ; acceptez que le maintien du nombre de logements étudiants puisse constituer une alternative et une chance pour Antony, sinon c'est que vos véritables objectifs ne sont pas des objectifs urbains mais des objectifs d'exclusion.

Ces derniers mois, RFF –et c'est moi qui dis cela- a montré la voie pour mener une concertation dans un débat bien plus complexe et plus technique. Pour Antonympole ce seront les mêmes inquiétudes qu'il faudra lever, ce seront les mêmes équilibres qu'il faudra trouver, ce sera le même vivre ensemble qu'il faudra trouver. Ne concertez pas pour vous donner bonne conscience, concertez parce que c'est efficace et que cela produit de l'intelligence collective. Cela n'empêche en rien de gouverner, de porter ses idées pour notre ville. En 2012 vous devez entreprendre ce chantier, nous le poursuivrons en 2014.

**M. RIVET** : Ce budget primitif 2012 qui nous a été présenté par le rapporteur dans ses grandes lignes se caractérise par des ressources contraintes, un poids croissant de la dette, un manque de rigueur dans les choix d'investissements et une stagnation des subventions dans le domaine social, cela n'a pas été évoqué dans le rapport. Mais plutôt que de reconnaître des contraintes financières qui dans tous les organismes obligent à des efforts, vous affichez une poursuite « sereine » -le mot a été bien choisi- des dépenses.

Sur le plan financier et de la transparence, cela commence assez mal puisque dès la première page du rapport nous voyons figurer l'affirmation que vous n'augmenterez pas l'endettement, en fait vous ne dites pas cela, vous dites : nous n'allons pas grever notre endettement, mais enfin cela veut dire la même chose, ne pas augmenter l'endettement, alors qu'il est prévu d'y recourir pour un montant prévisible de plus de 10 M€ quelques pages plus loin, page 15. Je vous invite à faire une simple soustraction entre le financement nécessaire pour les investissements et les ressources attendues, il manque 14 M€. Cela nous a été confirmé en commission des finances, il est prévu de recourir à l'emprunt à tel point que nous avons vu tout à l'heure que la commune avait déjà recouru à l'emprunt. Donc, dire que nous n'allons pas grever l'endettement alors que nous recourons à l'emprunt, serait-ce de « l'enfumage » comme cela a été dit tout à l'heure ?

En ce qui concerne la stagnation des ressources, 82,7 M€ de recettes de fonctionnement sont attendus en 2012 contre 82,8 M€ de crédits ouverts au compte administratif 2011. Le problème est que cette stagnation n'est pas dans son principe conjoncturelle, ce n'est pas dû uniquement à la crise puisqu'elle est due principalement à la baisse continue et volontaire des dotations de l'Etat, cela a été dit dans le débat d'orientations budgétaires et Monsieur le Maire a reconnu que les dotations avaient baissé et que cela allait continuer ; et cette baisse est principalement due aussi à la naissance du prélèvement au titre du fonds de péréquation qui est de 220 000 € cette année et qui va monter jusqu'à 6,4 M€ dans quelques années, cela est pérenne, ce n'est pas du conjoncturel.

A ces évolutions lourdes s'ajoute une baisse de l'activité immobilière, cela a été dit dans le DOB, impactant directement les revenus des droits de mutation puisqu'ils ne sont que de 3,1 M€ cette

année attendus contre 3,65 M€ en 2011. Donc une diminution des ressources qui n'est pas conjoncturelle et à comparer à des dépenses qui augmentent de plus 3,64%. La différence entre les ressources et les dépenses, enfin la diminution du volume de la différence entre les deux crée ce que vous appelez assez élégamment un « repli » de plus de 16% de l'épargne brute disponible par rapport à 2011, épargne disponible pour rembourser la dette et faire des investissements. Cette partie-là diminue, quand il y a moins de ressources et plus de dépenses, cela diminue évidemment.

Et le coût de la dette, cela a été dit précédemment par un orateur, c'est la charge financière sur la ville, a augmenté. Je rappelle que les annuités, tous les gens qui empruntent le savent, c'est le capital plus les intérêts, les annuités sont prévues à 10 M€ pour 2012, à comparer aux 9,5 M€ d'annuités en 2011 et à 8,4 M€ en 2010. Les annuités c'est le poids de la dette, c'est la charge de la dette qui donc augmente. C'est peut-être en fait une « tendance baissière de la hausse » puisque je crois que cette expression a été employée à certains moments par certaines personnes.

Pourquoi ces dépenses augmentent-elles ? Au-delà de l'inflation, c'est la politique d'investissement en équipements publics qui génère des besoins nouveaux en matière de personnel et de frais de fonctionnement liés à ces équipements. Plus de 44 postes, principalement dans le domaine de l'animation et du médico-social, ont été créés à ce budget par rapport à l'année dernière. Bien évidemment, nous avons exprimé des réserves sur le coût de certains équipements publics qui génèrent ces besoins en personnel, mais nous ne pouvons qu'approuver la création de postes permettant d'augmenter les services aux citoyens ; mais il y a 44 postes ouverts en plus.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas admettre la stagnation à 2,1 M€ pour la deuxième année consécutive de la subvention au CCAS. Cela n'a pas l'air de très bien fonctionner, le CCAS n'a pas des ressources qui augmentent par ailleurs et le budget que nous lui allouons représente plus de 50% du budget. Dans cet organisme, nous assistons à une augmentation du recours au bénévolat d'associations pour remplir les missions de ce service social, alors même que les subventions aux associations diminuent ou restent au même niveau. Nous sommes absolument contre cet effacement de l'action publique puisqu'une des principales missions de l'action publique est d'aider les concitoyens en difficultés et le but du CCAS est bien d'aider les citoyens en difficultés, donc il faut maintenir le budget, mais cela sera développé par un de mes collègues.

Et pour quels investissements devons-nous encore et encore emprunter à des conditions risquées ? Cela a été souligné par le rapporteur tout à l'heure, et surtout sans assurance d'obtenir le volume d'emprunts nécessaires comme vous l'avez souligné aussi. Nous avons besoin d'emprunt, nous ne sommes pas sûrs de l'avoir et pour faire quoi ? Sur les 5 M€ d'acquisitions foncières, 1,5 M€ –ce n'est pas rien– sont consacrés à l'achat d'un terrain pour implanter le nouveau théâtre, c'est une dépense inutile. Nous avons défendu et argumenté que l'emplacement du théâtre actuel qui est gratuit convenait parfaitement pour ce nouveau théâtre : surface disponible, synergie avec le cinéma, place quasiment piétonne, un parking déjà existant. Vous avez choisi un emplacement qui est d'ores et déjà étriqué, en dehors de toute zone de rencontre le soir, ce n'est pas un endroit où beaucoup de gens se déplacent le soir, et en plus vous avez besoin de construire un parking qui coûtera plus de 5 M€ ! C'est une acquisition inutile à rapprocher de celle de l'année dernière à 8,7 M€ pour les installations de l'IUFM dont

vous savez comme moi qu'une partie ne pourra être revendue puisque cela va être consacré à l'agrandissement de la piscine des Iris et à la construction d'un magnifique bassin de plongée absolument nécessaire à notre ville ! Donc sur les 8,7 M€, il y en a une partie qui ne sera pas remboursée.

Alors vous augmentez de façon très significative les subventions d'équipement au profit des logements sociaux, notons-le, c'est presque multiplié par trois puisque cela passe de 300 K€ en 2011 à 968 K€ pour cette année. Vous recherchez en fait à rattraper un retard chronique dans le logement social puisqu'avant rien n'avait été fait mais il est vrai que les échéances électorales se rapprochent ! Il est vrai que le chiffre de 20% de logements sociaux que nous n'atteignons même pas et qui ne sera jamais atteint risque d'être augmenté dans les mois qui viennent avec les changements attendus du gouvernement.

Tout cela au profit de dépenses inutiles comme la vidéo-protection pour une ville dont paradoxalement vous soulignez le calme et la sécurité ; une ville calme et sécurisée qui a besoin d'un accroissement continu de vidéo-protection ! Cette installation tous azimuts n'empêche toutefois pas les délits, ni l'augmentation des cambriolages, ni les vols sur la voie publique. Je rappelle à ce sujet le rapport de la Cour des Comptes de l'année dernière qui à propos de la vidéosurveillance disait : « la vidéosurveillance a été mise en place en plusieurs phases sans évaluation systématique des résultats de l'impact des phases précédentes », donc un déploiement qui n'est pas sérieux.

C'est une dépense inutile aussi que le programme accéléré d'enfouissement des réseaux dont nous dénonçons la prétendue urgence. Une programmation plus raisonnable, plus étalée dans le temps de cet enfouissement aurait permis de dégager des ressources pour le

CCAS et une politique de dynamisme social et économique dans nos quartiers.

Vous avez choisi des équipements coûteux, élections obligent, comme une grandiose maison des associations à vocation de salle de banquet et d'open space pour les associations qui ne pourront pas disposer de bureaux permanents et dont le coût va dépasser les 7 M€, alors que les quartiers de notre ville ont besoin de proximité dans leur vie sociale quotidienne, par la réhabilitation des maisons de quartiers existantes qui sont du reste déjà occupées par les associations, ce qui montre bien qu'elles sont utiles et qu'elles ont vocation à les accueillir. La réhabilitation de ces maisons de quartier aurait été moins onéreuse et mieux adaptée.

Quant à votre nouvel attrait pour la préemption de locaux commerciaux, après nous avoir dit plusieurs fois que cela ne fonctionnait pas, nous avons entendu dire que « le commerce ne se décrète pas », mon collègue en soulignera les limites.

Je m'interrogeais pour ma part sur le nouveau quartier de la Croix de Berny : quel besoin d'une implication dans les commerces de ce quartier ? Les promoteurs et aménageurs n'auraient eu aucune difficultés à installer des commerces dans cette zone de fort passage, il n'y a qu'à se déplacer pour voir qu'il y a là des gens qui ont un certain potentiel à dépenser. Je ne pense pas que la collectivité avait à y faire quelque chose. En revanche votre choix aurait dû plutôt se porter sur le nouveau quartier des Bas Graviers ou le parc de Tourvoie où une densification excessive a conduit à une absence totale de commerces et d'équipements collectifs alors que plusieurs centaines de logements vont être construits ; on va rajouter des commerces à des commerces à la Croix de Berny alors que nous n'allons pas en mettre dans les quartiers périphériques où une nouvelle population va s'installer.

Nous approuvons évidemment les dépenses indispensables à l'entretien et l'amélioration des équipements communs. Je vois avec plaisir qu'après l'avoir refusé l'année dernière, vous envisagez de rénover l'espace social du Noyer Doré qui en a bien besoin.

Au-delà de l'analyse de ce budget primitif dont nous n'avons malheureusement, comme depuis le début de la mandature, aucune visibilité sur les échéanciers physiques et financiers des principaux programmes dont le coût est évalué à 14 M€ en 2012, vous n'avez pas de plan pluriannuel d'investissement, malgré les recommandations de la cour des Comptes, je cite : « Au vu du montant des grands projets, la commune devrait instaurer une prévision pluriannuelle des opérations ». C'est une des rares communes où cela n'existe pas et donc nous n'avons pas de visibilité politique, vous nous affirmez chaque année que vous le ferez, je pense que ce n'est pas comme cela qu'il faut procéder pour que le conseil soit bien informé.

Il est vrai que dans ce conseil, vous avez affirmé de façon péremptoire que la Cour des Comptes n'avait rien de sérieux à vous reprocher, c'est difficile d'avancer et de se remettre en question avec ce type de constat. Partant de 14 M€ aujourd'hui, le montant des investissements va augmenter, nous sommes au début d'une phase d'investissements lourds, le rapporteur les a cités, j'ai du mal à comprendre pourquoi Monsieur le Maire refuse de mettre en place cet outil de programmation alors qu'au sein de la CAHB dont il est vice-président des finances, il utilise cet outil de programmation. Docteur Jekyll et Mister Hyde !

Ce budget, malgré des ressources en stagnation, continue sereinement un programme d'investissements en partie inutiles comme je l'ai montré, et qui nécessite, je suis désolé de le dire, un recours accru à l'emprunt sans aucune certitude sur la disponibilité et les taux pratiqués

par les banques. C'est ce que vous avez dit sur la disponibilité. Nous ne cherchons pas, Monsieur le Maire, à vous faire peur et à nous faire peur ou à noircir pour le plaisir une politique municipale en argumentant sur des faits sans rapport avec la réalité. Les chiffres que j'ai cités sont les vôtres, les choix que j'ai dénoncés peuvent être revus et nous constatons que la politique que vous menez est de plus en plus contestée comme l'a souligné Fabien Feuillade il y a quelques minutes par la population, comme le montrent les réunions publiques organisées sur le territoire qui sont un constat d'échec et les nombreuses pétitions et contreprojets qui commencent à circuler aujourd'hui. Nous voterons donc contre ce budget.

**M. MEUNIER :** Votre budget reflète la mise en œuvre concrète de vos orientations politiques pour la ville, orientations que nous ne partageons pas. Si, pour l'année 2012, il se situe dans la continuité de ce que vous vous efforcez de mettre en œuvre depuis 2008, des pans entiers de sujets pourtant prioritaires pour la population ne sont pas traités ou traités à la marge.

Ainsi en est-il du social : pas un mot spécifique dans le rapport de présentation. Et pour cause : en pleine période de crise, vous vous contentez de reconduire la même subvention de fonctionnement attribuée au CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, que celle attribuée l'année dernière, comme si la crise ne touchait pas notre ville. Pourtant les derniers chiffres publiés par l'INSEE sont éloquentes : 13,5% des français vivent sous le seuil de pauvreté. Nous nous serions attendus à ce que vous augmentiez de manière substantielle la subvention versée au CCAS. CCAS dont chacun est à même d'apprécier la tenue démocratique du dernier conseil d'administration comme l'a souligné Madame Buzelin : six points votés en six minutes sans que l'on permette aux représentants de l'opposition d'assister au début de la séance, c'est un véritable scandale !

Ainsi en est-il aussi du logement : 0,4% des dépenses de fonctionnement y sont consacrés, ainsi que 5,6% des dépenses d'équipement. Qu'est-il réellement fait pour développer le logement social sur notre ville ? Fin 2012, début 2013, nous n'aurons au mieux que retrouvé le même nombre de logements sociaux que celui de 1999, 13 ans pour compenser ce que vous avez démoli et, au final, pas un seul logement social supplémentaire ! Qu'est-il fait en faveur du logement social étudiant si ce n'est la volonté à tout prix d'amputer de moitié la capacité de la résidence universitaire ? Qu'est-il fait pour le logement des femmes victimes de violences ? Qu'est-il fait pour inciter l'ensemble des bailleurs sociaux à développer leur offre de logement social sur Antony ? Certes, vous consacrez un peu plus de 1 M€ en subvention d'équipement à Antony Habitat, Antony Habitat serait-il le seul bailleur social sur la ville à avoir besoin de subvention d'équipement ?

Par ailleurs rien n'est prévu en ce qui concerne la problématique de la SEMIDEP, et pour ce qui concerne la ville, plus particulièrement de la résidence de l'Herbier ? Auriez-vous renoncé à récupérer la propriété de la résidence de l'Herbier comme l'a proposé la SEMIDEP qui a fait de même en ce qui concerne son patrimoine du quartier du Noyer Doré auprès du Conseil général des Hauts de Seine ?

Ainsi en est-il encore de la redynamisation du commerce dans certains quartiers de notre ville. Certes vous prévoyez de consacrer dans la ligne de vos investissements 500 000 € à l'acquisition de locaux dans le centre commercial de la Bièvre. Mais il faut lire le rapport joint à cette délibération qui, en page 8, ne parle que d'une acquisition éventuelle. Il était temps de prendre conscience du problème après nous avoir affirmé depuis 2008 qu'il ne saurait être question de préempter le moindre local commercial. Nous aurions aimé que votre budget traduise une politique plus ambitieuse en la matière.

Ainsi en est-il enfin de la culture : Votre budget traduit bien à quel niveau d'importance vous estimez le maintien d'une activité cinématographique sur la ville d'ici la fin 2013 : 350 000 €. La crise a bon dos, elle qui ne semble pas toucher les sommes consacrées aux travaux d'aménagement, de rénovations de voiries et d'enfouissement des réseaux. Le maintien de l'activité du Sélect pendant la durée des travaux de reconstruction aurait dû être une de vos priorités, manifestement cela ne l'est pas.

**Mme PEGANG** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais essayer de vous dire mon point de vue sur ce budget primitif et ma position va sans doute sembler déroutante puisque je suis dans l'opposition et dans la minorité municipale. Oui, je fais de la politique mais je ne fais pas de politique pour faire de la politique, je regarde ce qui se passe autour de moi, je regarde notre ville et pour moi elle change, on s'occupe de nos enfants, de nos jeunes, nous avons un espace Jeunes et je vois certains jeunes qui disent : « nous avons enfin un endroit où nous pouvons trouver certaines informations et où nous pouvons nous retrouver et c'est important ».

Ensuite, vous regarderez dans le budget primitif que l'on vous propose : malgré la crise nous voyons que la partie sociale est quand même maintenue. C'est vrai que nous pouvons toujours en faire plus mais je pense qu'Antony fera plus. Je note aussi et j'entends les associations sportives qui disent qu'elles ont les subventions qu'elles ont demandées, notamment le karaté. Je regarde autour de moi la ville, le quartier Champagne, le quartier excentré qui va maintenant appartenir au patrimoine de Antony-Habitat et quand je vois une ligne de budget consacrée à la construction de l'aire de jeux qui était demandée depuis 10 ans à l'ancien bailleur, même si cela vous paraît un peu contradictoire par rapport à la position que nous avons dans la minorité municipale, ces

petits gestes, ce sont les petites rivières qui font les grands ruisseaux et je voterai donc pour ce budget primitif.

**M. le Maire** : Merci.

**Mme BERGEROL** : Je voulais intervenir au sujet du CCAS puisque c'est le sujet de la soirée même pour ceux qui n'y étaient pas : le CCAS n'est pas le lieu de privation de liberté que vous voulez bien décrire, tout le monde peut s'exprimer même si les deux conseillères municipales de l'opposition sont arrivées un peu en retard, nous leur avons laissé largement la parole. C'est un espace de démocratie, j'en veux pour preuve que nous nous faisons insulter à longueur de séance sans broncher et que même nous subissons des propos notamment de Madame Buzelin en fin de conseil d'administration qui sont assez inadmissibles. Vous n'avez pas pu parler au début peut-être mais à la fin vous vous êtes merveilleusement rattrapée puisque vous avez traité les seniors de « Pétainistes », c'était quand même le bouquet !

**M. COLIN** : Je suis heureux que nous parlions du CCAS, c'est vrai que le centre communal d'action sociale de la ville d'Antony est une réalité dynamique à laquelle je crois et je vois que vous lui apportez tous votre soutien, je suis heureux de voir que vous voulez lui apporter encore plus de moyens.

En période de crise, je crois que nous pouvons quand même partager cela les uns et les autres malgré nos opinions et nos avis différents, nous sommes au service de l'intérêt général et dans une ville comme Antony, il y a des gens exclus, des gens en difficultés, et ce sont vraiment des sujets sur lesquels nous devons pouvoir nous rassembler et nous retrouver sans polémiques inutiles et stériles.

Concernant la récente inauguration des nouveaux locaux du CCAS que nous avons faite ensemble, je veux dire d'abord que ce n'est pas du budget de fonctionnement, c'est bien du budget d'investissement, et nous

n'avons pas augmenté le budget de fonctionnement. Je peux vous dire que pour les équipes, pour les usagers, ces nouveaux locaux sont quelque chose de très important et c'est un véritable investissement qu'a fait la ville d'Antony, personne ne peut le nier. D'ailleurs l'inauguration a été un très grand succès avec beaucoup de partenaires et il est vrai que les associations et les usagers nous manifestent actuellement leur soutien et leur intérêt, je crois que c'est important de le dire.

Nous sommes en train de faire une véritable évolution de ce CCAS en lien avec une démocratie participative qui est l'action qu'a menée Christian Ollivry sur le forum Ensemble et Solidaire avec Mireille Bugat et d'autres élus ; de même qu'un travail très important -et je parle sous le contrôle de Vérona Gonin- a été fait sur l'accessibilité des personnes handicapées, avec des millions d'euros qui ont été investis. Ce n'est pas directement le CCAS mais c'est la politique sociale, c'est la volonté municipale et je ne peux pas laisser dire ici que la ville d'Antony n'a pas véritablement le souci d'être une ville pour tous.

Et quand Sophie Devedjian parle de cohésion sociale au Noyer Doré, cela s'additionne. Il est vrai que toute personne honnête et intègre dans son jugement ne pourra pas dire qu'à Antony les élus n'ont pas vraiment ce souci de la solidarité. C'est vrai que très clairement, alors que les équipes se battent au quotidien, nous sommes confrontés à des choses difficiles, nous vivons une situation de politique stérile avec un certain nombre d'élus qui manifestent à notre égard une polémique insensée et des propos indignes, il faut le dire, et nous en avons un peu ras-le-bol ! Je vous le dis honnêtement, nous ne sommes pas là pour se faire insulter, pour se faire traîner dans la boue, nous sommes des êtres humains de sang et de chair qui disons stop, cela suffit, nous en avons assez !

Le dernier conseil d'administration a duré une heure et demie, les élus se sont exprimés, certains sont arrivés en retard, le conseil du CCAS est constitué d'élus mais aussi de représentants d'associations, ces personnalités sont éminemment respectables et ce n'est pas parce qu'ils sont membres d'œuvres caritatives et qu'ils ont soutenu la démarche que nous avons qu'ils sont méprisables. La séance s'est faite, vous étiez en retard, nous avons voté et nous avons poursuivi le débat pendant une heure et demie.

**M. FEUILLADE** : Mais qui dit le contraire ?

**Mme BUZELIN** : Par rapport à l'intervention que j'ai faite en fin de séance, je voudrais juste rappeler le contexte : la municipalité propose, enfin le CCAS vote, il y avait le vote d'une sortie pour le printemps, la journée du Maire, pour un montant de 26 ou 27 € pour l'ensemble des personnes qui ont plus de 65 ans, j'ai demandé que les revenus de ces personnes âgées soient pris en considération et j'ai proposé que les personnes non imposables participent à hauteur de 5 €. Je considère que 25 ou 27 € selon les revenus des personnes âgées, cela n'a pas le même impact et cela n'a pas le même prix au vrai sens du terme. Une personne qui a une petite pension peut difficilement mettre 26 € lors d'une sortie alors qu'il y a des personnes qui ont des revenus plus conséquents et pour lesquelles cela ne pose pas de souci. J'ai demandé à Madame Bergerol au nom de quoi les personnes âgées bénéficiaient de prestations du CCAS, à quel titre, alors que pour moi le CCAS a une vocation essentiellement sociale. Que l'ensemble des personnes âgées puisse participer à des sorties à des moments festifs, cela me paraît tout à fait normal mais les personnes âgées n'ont pas à avoir un plus au niveau du CCAS par rapport à l'ensemble de la population Antonienne. Ce n'est pas parce que l'on a plus de 65 ans qu'on a plus de droits qu'un enfant ou une personne de zéro à plus de 64 ans.

Madame Bergerol m'a dit que c'était pour remercier les personnes âgées, on parle des personnes âgées bien sûr toujours présentes, excusez-moi mais moi, ça me fait penser aux personnes qui sont absentes et j'ai dit : ma mère est décédée à 60 ans et n'a pas eu la chance d'atteindre 65 ans, certes c'est mon histoire individuelle mais il y a un tas de personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 65 ans et plus, qui ne sont plus de ce monde, et donc privilégier les personnes âgées parce qu'elles ont eu la chance de vivre au-delà de 65 ans, je ne comprends pas bien ce type de débat. A un moment donné j'ai fait référence à l'histoire où des personnes qui ont maintenant plus de 65 ans ne se sont pas forcément très bien comportées et ont été Pétainistes, ce que je voulais dire par là, c'est qu'il n'y a pas de jugement de valeur à porter en fonction de l'âge des personnes, il y a de très bonnes personnes âgées comme des plus jeunes et au niveau d'une politique municipale, nous n'avons pas à avoir des a priori en considérant que les personnes âgées sont forcément des bonnes personnes. Comme dans tout pays il y a des bonnes personnes dans toutes les tranches d'âge et il ne faut pas faire d'a priori.

**M. OLLIVRY** : Vous les avez traités de Pétainistes ou pas ?

**Mme BUZELIN** : Je considère qu'une personne n'est pas bonne en fonction de son âge mais en fonction de son comportement, nous pouvons avoir de bonnes personnes jeunes et de bonnes personnes moins jeunes, ce n'est pas en fonction de l'âge qu'une personne est bonne ou pas mais c'est en fonction de ses actions et de son comportement. Et au niveau de l'histoire nous ne pouvons pas dire que toutes les personnes âgées aient été toutes des bonnes personnes.

**M. SERIN** : Vous êtes totalement dans l'erreur !

**M. le Maire :** Oui, je crois que vous avez perdu une bonne occasion de vous taire ! Je passe maintenant la parole à Monsieur Aubineau pour la réponse sur le débat budgétaire.

**M. AUBINEAU :** Je pense qu'à Antony nous essayons de faire de la politique pour tout le monde sans distinction d'âge ou de statut juridique. On ne refait pas non plus l'histoire.

Monsieur Feuillade nous disait que les recettes étaient impactées par les tarifs et par la hausse des impôts. En effet Monsieur Feuillade sait que les tarifs évoluent grâce à la réforme mise en place en fonction des revenus, et donc si les revenus augmentent, les produits des services augmentent aussi.

Pour les impôts, l'augmentation a été de 3%. Dans le programme que vous avez brandi tout à l'heure, nous n'avions pas annoncé la crise, en revanche je n'aurai pas la cruauté de rappeler l'augmentation des impôts qu'il y a eue dans toutes les communes avoisinantes qui était incomparable, je ne vais pas citer de villes mais nous pourrions le faire. Je pense qu'en restant très calmes et très sereins, nous pouvons quand même dire que la ville a géré les deniers publics au mieux.

Sur le cinéma et le théâtre, Pierre Rufat a dit tout à l'heure que nos deux échecs étaient le gymnase La Fontaine et l'amiante au cinéma. Le fait d'avoir des nappes phréatiques friables n'est malheureusement pas du ressort de la majorité municipale, et le fait de trouver de l'amiante et de se dire que nous ne pouvons pas continuer l'activité culturelle dans cet état, c'est plutôt bénéfique au regard de nos responsabilités. Le fait que nous ayons eu des hésitations oui, nous avons eu des hésitations, nous aurions pu foncer, nous n'avons pas foncé parce que nous vivons dans le monde réel et que nous savons qu'en temps de crise où chaque euro comme vous le dites très bien doit être dépensé à bon escient, la question se pose et d'ailleurs elle se pose pour tout investissement, c'est

la question : est-ce que cela vaut le coup ? Jusqu'à un certain point un cinéma provisoire vaut le coup dans le contexte actuel, et si le cinéma provisoire est trop cher au vu des finances publiques, nous sommes les premiers malheureux et personne n'a le monopole de l'amour de la culture -sans jugement de valeur- et donc nous sommes les premiers horrifiés à l'idée de ne pas avoir de cinéma pendant un moment mais sachez bien que c'est indépendant de notre volonté et de notre action.

Sur le « tout vidéosurveillance » dont a parlé Monsieur Feuillade, l'équipe de prévention est déjà en place. Nous avons répondu à cette aspiration, l'équipe de prévention mobile est déjà en place, elle a été mise en place suite aux événements du quartier La Fontaine, elle est active et complète par la prévention là où la police ne peut pas assurer de missions, notamment pour les jeunes qui ne sont pas en délinquance mais qui sont en déshérence, nous sommes donc sur la même longueur d'ondes.

Sur les circulations douces, comme je l'ai dit tout à l'heure, je peux vous annoncer que le schéma directeur pourra apporter de la cohérence à l'ensemble des circulations douces et sera adopté cette année.

Sur la concertation concernant la résidence universitaire d'Antony, vous êtes revenus à plusieurs moments, j'étais moi-même à la réunion sur la RUA, je n'ai pas constaté qu'il y avait une volonté de dialogue manifeste impressionnante de la part d'éléments qui étaient plutôt dans une position de slogans, qui étaient venus avec un discours tout fait, des petites phrases apprises par cœur, on s'est servi de ce débat comme d'une tribune pour réexpliquer ce qui est dit en conseil municipal et faire campagne. C'est dommage parce que le débat aurait peut-être gagné en sérénité s'il avait été moins politisé et plus dans l'intérêt des habitants.

Sur les finances, nous n'allons pas refaire le match, à chaque fois nous en parlons assez en commission des finances, l'endettement est en

effet un sujet sensible aujourd'hui et tout le monde s'inquiète parce qu'il y a des pays qui sont dans des situations de faillite. Ce n'est pas notre cas, nous en sommes heureux. Nous l'avions dit, c'est à peu près de l'ordre de 11 M€ que nous avons économisés depuis 2003 sur les dépenses de frais financiers. Nous aurions dû emprunter encore plus si nous n'avions pas emprunté déstructuré pendant toutes ces années, parce que nous n'aurions pas fait d'économies, nous aurions dû emprunter pour pouvoir financer nos investissements, c'est donc encore plus de 11 M€ que nous allons gagner ; et c'est un petit retournement de situation, 100 000 € par rapport aux 11 M€ gagnés, je pense que c'est assez marginal si on juge l'arbre à ses fruits, et la Chambre Régionale des Comptes, ne vous en déplaît, nous a plutôt accordé sa confiance et nous sommes plutôt satisfaits.

Sur vos additions et soustractions au niveau des effectifs, Monsieur le Maire y reviendra peut-être mais les 44 postes ne me semblent pas être un chiffre exact si nous prenons en compte les postes des gens qui sont partis à la retraite, etc, je ne pense pas que l'on soit hors compte.

Sur vos additions et soustractions sur le financement des investissements, en effet il y a un besoin d'emprunt et les financements d'après la majorité municipale sont financés de manière assurée. Pourquoi ? Parce que nous avons des subventions d'équipement, parce que nous avons des recettes, parce que nous avons l'autofinancement et parce que nous avons déjà les 16 M€ de sécurisés à des taux très intéressants.

De la même manière, sur la politique globale d'endettement de la ville et les investissements selon vous inutiles, je voudrais savoir quelles sont les investissements inutiles ? On nous dit : vous investissez dans les routes, ce n'est pas un investissement stratégique et ce n'est pas utile...

**M. RIVET** : Je n'ai pas parlé des routes.

**M. AUBINEAU** : Vous avez dit les rues, c'est vrai, l'enfouissement, ce n'est pas les routes. Mais je continue : les investissements sur les routes et les rues ne sont pas utiles, dites-vous. Il n'empêche que dans le cadre d'une relance, ce sont des investissements qui sollicitent le plus de sous-traitance et d'emploi et qui créent le plus d'activité. Donc a priori, pour relancer l'activité, nous utilisons l'investissement stratégique, certes nous pourrions faire d'autres choix mais c'est le choix que nous faisons.

Monsieur Meunier, sur la SEMIDEP, depuis 30 ans, peut-être un peu plus, 40 ans, nous payons la convention qui avait été passée par une mandature précédente et nous payons un déficit chronique d'une institution qui n'est pas forcément gérée de manière optimale. Je pense que le sujet n'est pas tellement de reprocher à la mairie quoi que ce soit mais plutôt de faire en sorte de récupérer l'argent qu'on lui a demandé...

**M. MEUNIER** : Ce n'était pas ma question. Ma question était : qu'est-ce que vous comptez faire ?

**M. AUBINEAU** : Nous comptons prendre acte de la sage décision de la mairie de Paris de dissoudre la SEMIDEP et de récupérer tout ce que nous pouvons sur ce qui a été réclamé pour combler un déficit chronique.

Sur les investissements pluriannuels, chaque année vous avez eu le débat d'orientations budgétaires avec les orientations chiffrées, je crois que jusque-là nous avons fait la preuve que le programme était appliqué. Si vous voulez une visibilité politique, il suffit de lire le programme de 2008 avec les investissements pluriannuels de 2008 à 2014.

**M. le Maire** : Merci. Je voudrais vous dire, mes chers collègues, que même si nous avons ouvert l'Espace Jeunes il y a peu, nous, nous ne pratiquons pas de racisme anti-vieux, à la différence de certains élus. Nous voulons une ville équilibrée, nous pratiquons une politique équilibrée, pour les jeunes et pour les seniors.

**Mme COLMEZ** : Et les autres alors ?

**M. le Maire** : Pour tout le monde.

Monsieur Feuillade, je voudrais revenir sur certains de vos propos : vous avez dit que la CAHB allait augmenter ses impôts, c'est vrai, elle va créer une taxe foncière à 1,30%, ce qui n'est pas un taux scandaleux. Non pas parce qu'elle est mal gérée mais parce qu'elle doit compenser les effets de la réforme fiscale et les effets aussi d'une perte anormale de CVAE, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, liée à une mauvaise application de la loi que nous allons contester et j'espère que nous arriverons à obtenir le remboursement de cette perte, mais même si nous l'obtenons cela ne compensera pas les 2 ou 3 M€ perdus du fait de la réforme fiscale qui a gelé les ressources fiscales des communautés d'agglomération pendant deux ans.

Deuxièmement, je constate que vous vous êtes rapprochés de nous sur bon nombre de sujets. Par exemple, vous êtes d'accord, à la différence de Monsieur Rivet - j'ai constaté une divergence de vue profonde entre vous - sur la politique d'achat des locaux commerciaux. Monsieur Rivet pense que c'est inutile...

**M. RIVET** : Je n'ai pas dit cela.

**M. le Maire** : C'est ce que j'ai compris. Et vous, Monsieur Feuillade, vous dites que c'est utile et nous sommes d'accord.

Et nous sommes d'accord aussi pour dire qu'il faut une ville équilibrée. En revanche, vous critiquez la vidéo-protection, ce qui pour nous n'est pas une surprise et vous êtes d'accord sur ce point avec Monsieur Rivet. En revanche, sur la prévention vous dites qu'il en faut. Or, justement nous en faisons beaucoup. Nous dépensons 1 M€, la ville uniquement dépense 1 M€ par an pour la prévention au Noyer Doré depuis une dizaine d'années et, depuis l'an dernier, l'équipe de prévention intervient sur d'autres quartiers. Elle a obtenu d'excellents

résultats dans le quartier La Fontaine l'an dernier, et j'espère qu'ils auront autant de résultats cette année à Velpeau. Ne dites pas que nous devons faire de la prévention, nous le faisons déjà mais cela n'exclut pas l'intérêt de la vidéo-protection et d'ailleurs beaucoup de maires socialistes le pensent aussi.

Concernant la voirie, Monsieur Feuillade, vous dites qu'il faut refaire la rue des Rabats, elle sera rénovée à son tour, cela va venir. Pour le moment nous en sommes à l'enfouissement des réseaux aériens dans la rue des Rabats. Faut-il la reconstruire avant de terminer l'enfouissement ? Je ne le pense pas. Par contre, vous avez l'air de refuser la reconstruction des sept rues que nous avons prévues : la rue Victor Hugo, la rue du Soleil-Levant, la Villa Yvonne, la rue Léonie, l'Impasse des Sept Vertus, la rue des Tilleuls, la rue de la Vallée des Saubergeaux que nous avons prévu de reconstruire cette année. Vous, vous préféreriez les retirer du budget pour refaire la rue des Rabats plus tôt que nous le prévoyons.

Et enfin vous dites qu'il faut associer les habitants : nous ne faisons que cela. Hier soir, qu'avons-nous fait ? Qu'est-ce que Madame Devedjian a fait hier soir avec Madame Marlet et quelques élus ? Elles ont rencontré les habitants du quartier Pajeaud pendant deux heures et nous les rencontrerons de nouveau autant que de besoin.

Nous avons rencontré la semaine précédente les habitants d'Antony intéressés par la RUA même si l'opération a été parasitée par un groupuscule qui ne voulait pas parler de ces sujets mais d'autres questions qui ne concernaient pas l'aménagement du quartier. Nous le faisons avec Monsieur Fouquet et Monsieur Martin pratiquement chaque semaine dès qu'il est question de refaire la rue ou de réaménager la voirie d'un quartier.

Monsieur Rivet a dit beaucoup de choses. D'abord qu'il a peur des emprunts, il a peur que nous devions emprunter. Il dit que nous allons nous endetter, que nous nous n'arriverons jamais à rembourser cette dette. Monsieur RIVET, vous nous prenez pour l'Etat qui lui emprunte pour dépenser ! L'Etat est surendetté, c'est vrai, depuis Mitterrand, il est sur un endettement croissant depuis 1981...

**M. FEUILLADE** : Et sous Balladur et sous Sarkozy ?

**M. le Maire** : Mais nous, contrairement à l'Etat, nous avons une capacité de désendettement qui est exceptionnellement haute. Elle est de six ans, au pire elle sera de sept ans l'an prochain mais sept ans, c'est très court. L'Etat mettra plus que sept ans pour se désendetter malheureusement, nous c'est sept ans, parce que nous avons une ville bien gérée.

Sur le prélèvement en faveur des villes plus défavorisées, vous avez dit que nous allons payer 6,4 M€, non, c'est 1,7 M€. L'ensemble des villes de l'agglomération ainsi que la CAHB paieront au total 6,4 M€. Pour Antony ce sera 1,7 et cela suffit largement !

La diminution des ressources va se poursuivre dites-vous : non, certaines ressources vont diminuer, celles qui proviennent de l'Etat, cela vaut pour nous comme pour l'ensemble des communes et des départements et même des régions, mais une bonne partie de la baisse cette année est conjoncturelle. Les droits de mutation, nous pouvons penser qu'ils vont remonter. Et le produit des impôts, sans augmenter les taux, augmentera aussi avec les 600 logements qui vont être achevés cette année ; avec les bureaux de la Croix de Berny aussi, que vous refusez mais qui seront bien utiles le jour où ils seront achevés.

Je reviens sur les 45 emplois que nous avons créés, nous avons peut-être créé des emplois communaux mais nous en avons supprimé presque autant. La création nette est de l'ordre de dix, les sept emplois

créés sur l'espace sportif Eric Tabarly, deux sur l'Espace Jeunes, et cinq précédemment sur la médiathèque. Nous avons créé aussi des emplois dans la petite enfance mais nous avons réduit leur nombre là où c'était inutile et structurellement nous n'avons pas créé tellement d'emplois, en tout cas pas autant d'emplois que vous le dites.

La subvention au CCAS ne va pas augmenter cette année mais elle a augmenté deux fois en 2009 et en 2010, au total de 300 000 €, soit 15% de hausse depuis le début du mandat. 15% de hausse, ce n'est pas rien. Il est heureux que les autres dépenses n'aient pas augmenté autant, sinon nous ne serions pas au niveau de résultat où nous sommes aujourd'hui.

Les emprunts : vous nous dites : vous n'arriverez jamais à emprunter ce qu'il faut pour financer. Il fallait 17 M€ cette année , nous les avons déjà empruntés. J'ai signé aujourd'hui le deuxième emprunt de 6,5 M€ auprès de la Caisse d'Epargne, cela vient en plus des 10 M€ déjà signés auprès de la Caisse des Dépôts. Donc les emprunts, nous les avons, la crise du crédit ne sera pas pour nous.

Le théâtre : vous dites qu'il sera étriqué sur l'emplacement futur, celui de Saint-Raphaël, mais l'emplacement de Saint-Raphaël est trois fois plus grand que l'emplacement de l'ancien théâtre Firmin Gémier, et c'est pourquoi d'ailleurs nous avons choisi Saint-Raphaël plutôt que l'endroit actuel qui n'était pas assez grand, qui était beaucoup trop étroit. C'est ce que nous répétait le directeur du théâtre.

Vous critiquez l'espace associatif, faites le plus fort et faites le savoir aux associations que vous ne voulez pas de l'espace associatif !

Enfin, pour conclure, vous dites que notre politique est contestée par la population, personnellement je n'en ai pas le sentiment. Nous pourrons l'apprécier en mars 2014.

Enfin, Monsieur Meunier, je veux vous rassurer : l'Herbier, nous allons le reprendre en direct. Comme l'a rappelé Monsieur Aubineau, par suite d'une décision prise par la municipalité Aubry en 1981 ou 1982, l'Herbier a coûté à la ville en subventions de fonctionnement nécessaires près de 4 M€! Donc cela suffit. Enfin, la SEMIDEP est en voie de liquidation et Antony Habitat va reprendre les 1000 logements dont elle dispose sur Antony, y compris l'Herbier. Cette année, nous n'allons donc pas dépenser les 200 000 € que nous prélevait chaque année la SEMIDEP, et j'espère que nous allons récupérer une partie de ses prélèvements précédents.

Enfin, s'agissant du logement social, nous allons dépasser les 20% cette année largement, et l'an prochain nous continuerons de creuser l'écart.

**M. RIVET** : Ils ne sont pas construits !

**M. le Maire** : La résidence Champagne a été acquise et elle sera agréée : 161 logements sociaux supplémentaires.

**M. FEUILLADE** : Zéro en plus !

**M. le Maire** : Nous allons avoir 161 logements qui seront sociaux et dont les loyers seront des loyers sociaux. Et nous allons inaugurer avant la fin de l'année 113 logements au Parc de Tourvoie et au début de l'année prochaine 123 logements aux Bas-Graviers. Et vous dites que nous ne faisons rien pour le logement social !

Enfin la culture : je vous rassure aussi, vous qui êtes pour la culture Monsieur Meunier, les travaux du cinéma ont commencé : la démolition est lancée. Et de plus, nous avons mardi matin une commission d'appel d'offres sur le marché concernant le cinéma provisoire, j'espère sincèrement que nous allons aboutir.

(Monsieur Feuillade demande la parole.)

**M. le Maire** : Non, nous allons voter.

**M. FEUILLADE** : Nous avons le droit à deux interventions et je veux répondre puisque vous nous avez mis en cause.

**M. le Maire** : Non, je procède au vote.

**(Vote à main levée : le budget est voté chapitre par chapitre, section de fonctionnement et section d'investissement : chacun des chapitres recueille 36 voix pour et 9 voix contre.)**

**- 2 - Adoption du taux des trois taxes directes locales.**

**(Rapporteur : Monsieur AUBINEAU)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour et 10 abstentions.)**

**- 3 - Octroi de la garantie communale à Antony Habitat pour la réalisation de deux emprunts destinés à la construction de 95 logements sociaux dans le secteur Bas-Graviers/Crocheteurs.**

**(Rapporteur : M. MEDAN)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. MEUNIER** : Une précision sur le désengagement de la Région : si la Région n'a pas accordé sa subvention, c'est parce que les règles n'étaient pas respectées par rapport à ce qu'elle demandait, et non une volonté de la Région de ne pas accorder la subvention par principe.

**M. MEDAN** : Nous sommes nombreux, je pense, à ne pas partager cette idée que vous développez parce que les exemples sont très nombreux et montrent au fil des années que les refus de la Région sont nombreux ; alors vous allez toujours invoquer tel ou tel élément technique mais nous savons tous très bien que les éléments techniques ne sont pas les seules explications des nombreux refus.

**M. MEUNIER** : Nous avons ici affaire à un pur procès d'intention, je me ferai un plaisir de vous apporter la délibération de la Région qui justifie le refus.

**M. FIE :** Je voudrais préciser qu'au conseil d'administration d'Antony-Habitat, la direction de l'Office a reconnu que les normes n'avaient pas été respectées.

**M. MARTIN :** Non, ce ne sont pas les normes.

**M. FIE :** C'est ce qu'a indiqué la direction de l'Office en disant que respecter les normes, cela leur coûtait trop cher et qu'ils préféreraient ne pas avoir de subvention.

**M. MARTIN :** Oui mais en expliquant aussi que le premier dossier qui avait été transmis à la Région avait été fait avec les normes de l'époque. Le premier dossier avait été fait dans les normes de l'époque.

**M. FIE :** En quelle année ?

**M. MARTIN :** Je ne sais plus mais les règles techniques ont été changées après la présentation du dossier.

**M. FIE :** C'est la simple application des règles.

**Mme BUZELIN :** Je crois savoir que la Région favorise le PLAI, je voudrais savoir si la décision de perdre la subvention pouvait avoir un lien avec ce choix privilégié de la Région. Parce que sur Antony il y a beaucoup de PLS mais excessivement peu de PLAI.

**M. le Maire :** Il y a beaucoup de PLS à Antony ? Combien en avons nous selon vous ?

**M. FIE :** Deux fois plus que les PLAI.

**Mme BUZELIN :** En termes de proportions, il n'y a quasiment pas de PLAI à côté des PLS.

**M. le Maire :** Combien aujourd'hui de PLS sur Antony ? Il y a 28 PLS sur 5000 logements sociaux aujourd'hui, vous trouvez que c'est trop ? Il n'y a pas assez de logements intermédiaires, c'est un problème pour le parcours résidentiel. Certes nous avons assez peu de PLAI, mais nous avons énormément de PLUS habités par des familles qui payent un loyer très bas, les plus bas des Hauts de Seine, à quatre euros le mètre

carré, deux de moins que les loyers PLAI, et qui logent des gens dont les ressources sont extrêmement basses. Nous avons une population de PLAI extrêmement nombreuse dans des logements qui n'ont pas le caractère de PLAI mais qui sont des PLUS à loyer très bas, ce qui revient au même que le PLAI.

**M. LEGRAND :** Nous avons à peu près 700 logements, les logements à Anatole France, les logements des Prés et les logements des Bas Graviers ainsi que des Garennes qui sont des loyers à quatre ou cinq euros le mètre carré, c'est pour moi du PLAI.

**M. FIE :** Pouvez-vous nous expliquer dans la délibération la différence entre les 95 logements sociaux et les 123 qui sont expliqués trois lignes plus haut ? La différence est de 28, 28 PLS, et le nombre de PLS qui est dans cette opération doit être de quatre ou cinq.

**M. le Maire :** Mais le refus de la Région porte non pas sur les PLS mais sur les PLAI et les PLUS. Sur les PLS il n'y a pas de demande de subvention.

**M. FIE :** Ne dites pas qu'il y a plus de PLAI aujourd'hui, dans cette opération il y a 28 PLS et 4 ou 5 PLAI.

**M. le Maire :** Il n'y avait pas de demande de subvention pour les PLS mais uniquement pour les PLAI et pour les PLUS. D'ailleurs la subvention n'a pas non plus été accordée à Châtenay-Malabry, nous l'avons vu à la CAHB hier, les villes d'Antony et de Châtenay-Malabry ne reçoivent plus de subventions de la Région depuis très longtemps. Il y a peut-être des raisons mais ce sont des raisons politiques et non pas des raisons juridiques. D'ailleurs ceci a été affirmé très clairement il y a un an par Madame Le Néouannic qui n'est pas là en ce moment pour se défendre et qui avait dit que si nous maintenions la position que nous avons sur la résidence universitaire d'Antony, nous n'aurions pas de subventions de la Région et ceci est appliqué à la lettre par la Région.

Madame Cosse, vice-présidente de la Région, a écrit à peu près la même chose, c'est un refus politique et non pas un refus fondé sur des bases juridiques ; ce qui d'ailleurs pose problème.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 4 - Octroi de la garantie communale à Antony-Habitat pour la résidence d'un emprunt destiné à financer les travaux de réhabilitation de la Résidence Lavoisier.**

**(Rapporteur : Monsieur MEDAN)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. MEUNIER** : J'ai une question : dans le rapport joint à la délibération, il est mentionné le remplacement des menuiseries, est-ce que la garantie d'emprunt porte sur ces travaux qui ont déjà été réalisés ?

**M. LEGRAND** : Non, pour la menuiserie nous avons fait cela sur les fonds propres.

**M. MEUNIER** : Pourquoi cela est-il marqué dans le rapport qui est joint à la délibération ?

**M. MARTIN** : Il y avait les portes d'entrée qui sont des menuiseries métalliques, toutes les portes d'immeubles ont des menuiseries métalliques.

**M. RUFAT** : Je voudrais savoir si ces travaux de rénovation vont avoir un impact sur les charges des locataires ?

**M. MARTIN** : Vous voulez savoir s'il y aura une augmentation de loyer suite à cela ? Non, il n'y aura pas de d'augmentation de loyer.

**M. le Maire** : Il y aura plutôt une baisse des charges, puisque ces travaux réduiront les dépenses d'énergie. Je crois que l'opération que nous allons réaliser permettra de faire baisser la consommation d'énergie de 250 à 150 kW par mètre carré.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**URBANISME – AFFAIRES FONCIERES**

**- 5 - Bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la ville pour l'année 2011.**

**(Rapporteur : Madame DEVEDJIAN)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 3 abstentions.)**

**- 6 - Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.**

**(Rapporteur : Madame DEVEDJIAN)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme DEVEDJIAN :** Ce sont des petites modifications, nous avons longuement évoqué ce point en commission d'urbanisme, la modification porte sur quelques modifications de marge de zones, sur la transformation en zone Uaa d'une petite parcelle rue Reinickendorf, la remise en zone Ud d'une parcelle, et surtout la nécessité de préciser que dans les terrains non bâtis en zone Ud, il faut faire au moins 70% d'espaces plantés, cela semblait évident mais à l'évidence cela ne l'était pas pour tout le monde ; et surtout les règles facilitant l'implantation de CINASPIC, toutes les constructions d'intérêt public. C'est au cours de l'enquête publique et de la réunion publique d'information qu'on nous a reproché à juste raison de ne pas avoir précisé que ces règles étaient élargies, mais dans quelle mesure, cela était non précisé, nous avons donc précisé dans la modification pour la hauteur, pour la reprise au sol, pour les implantations de limites séparatives ou de voie publique exactement des dérogations qui pouvaient être acceptées.

**M. MEUNIER** : Tout d'abord une remarque de forme : j'observe qu'alors que le rapport du commissaire enquêteur est cité dans le document joint à la délibération, ce rapport n'est pas joint à celle-ci.

**Mme DEVEDJIAN** : Il est sur internet depuis que nous l'avons reçu.

**M. MEUNIER** : Je dis qu'il est cité dans le rapport joint à la délibération et qu'il n'est pas joint, pourquoi ? Certaines de ces recommandations vous gênaient-elles ? Mais j'y reviendrai.

Sur les modifications au PLU proposées, elles concernent essentiellement les parcelles situées à proximité de la place Reinickendorf, la création d'un espace boisé au niveau de la rue des Chênes, des règles applicables aux services publics ou d'intérêt collectif, CINASPIC dans certaines zones et le classement en zone Uab de parcelles situées à proximité de la place Reinickendorf, cela aboutit à permettre la densification de ces parcelles. C'est un choix et il convient de le dire clairement et non de le justifier par l'état dégradé des bâtiments actuellement implantés sur cette parcelle, état qui reste à prouver.

Il y a la création d'un espace boisé au niveau de la rue des Chênes : vous justifiez cette création par le maintien du cadre de vie dans les quartiers environnants ; oralement vous êtes plus explicite n'hésitant pas à affirmer qu'il s'agit de protéger ce quartier d'éventuelles visées de RFF en ce qui concerne la liaison Massy-Valenton. Problème pour le commissaire enquêteur : cette zone n'est menacée ni de constructions ni de suppressions et son classement en espace boisé n'apporte aucun avantage de protection ; alors donc c'est une mesure inutile. Pourquoi ne pas avoir suivi sa recommandation qui consiste à différer ce classement pour l'instant s'il ne rapporte rien ?

Les nouvelles règles applicables aux CINASPIC dans certaines zones : le projet initial prévoyait de s'affranchir de toutes les règles

d'emprise au sol, d'implantation et de hauteur pour les CINASPIC dans les zones Uab, Uca et Ub ; non seulement, comme le fait remarquer le commissaire enquêteur, ceci était contraire aux règles d'urbanisme et plus précisément à l'article R 123-9 du code d'urbanisme, mais cela a suscité une vive inquiétude chez les Antoniens. Pour ces zones, nous sommes donc revenus suite à la réserve formulée par le commissaire enquêteur à une formulation quelque peu plus raisonnable en ce qui concerne les CINASPIC. Il n'en reste pas moins que l'assouplissement des règles d'urbanisme pour les zones Uab, Uca et Ub permet une densification de ces zones à partir du moment où nous y ferions une implantation de CINASPIC.

Implantation de limite séparative pour la zone Uab et une partie de la zone Ub ; emprise au sol jusqu'à 100% pour la zone Ua ; implantation à l'alignement ou limite d'emprise publique pour la zone Uca et une partie de la zone Ub ; emprise au sol jusqu'à 80% de l'emprise foncière et hauteur pouvant être portée à 17 mètres dans la zone Uac, hauteur pouvant aller jusqu'à 14 mètres maximum en zone Ub. Est-ce que c'est un hasard si sur une partie de cette zone sont implantés les terrains de l'ex IUFM du Val de Bièvre et ceux de la RUA ? Certainement pas ! Il faut bien permettre aux promoteurs immobiliers de rentabiliser leurs opérations...

**Mme DEVEDJIAN :** Les CINASPIC, ce ne sont pas des logements vendus par des promoteurs, ce sont des établissements d'intérêt public.

**M. MEUNIER :** Si un CINASPIC est implanté en rez-de-chaussée d'un immeuble, tout l'immeuble sera considéré comme CINASPIC, et vous pourrez vous affranchir des règles d'urbanisme !

Comme je le disais, il faut bien permettre aux promoteurs immobiliers de rentabiliser les opérations prévues en densifiant un maximum de terrain sous prétexte d'implantation de CINASPIC.

L'aménagement des terrains de l'ex IUFM du Val de Bièvre, intéressant à la lecture du rapport du commissaire enquêteur qui mentionne quand même qu'en ce qui concerne ce projet, « aucune information ni concertation n'a encore eu lieu alors que les offres des architectes en ce qui concerne le cahier des charges doivent être reçues par la mairie » ; et de citer « la charte de la concertation du 16 juillet 1996 pour aider les maîtres d'ouvrage à mettre en œuvre la concertation et qui stipule que celle-ci doit commencer en amont du projet et être aussi large que possible, être transparente et favoriser la participation la plus large possible ». Et de conclure « qu'il est manifeste que ce projet ne bénéficie pas de cette préconisation ». Décidément vous avez bien du mal dès qu'il s'agit de concertation ! Celle sur la résidence universitaire en est le meilleur exemple.

Nous voterons donc contre cette délibération modifiant une nouvelle fois le plan local d'urbanisme car de modification en modification, vous cherchez à détricoter les règles les plus contraignantes. Les riverains du centre-ville ne s'y sont du reste pas trompés, que le commissaire enquêteur a su, lui, entendre, en vous invitant après avoir visité la rue Pierre Brossolette, l'avenue Gabriel Péri et la villa Saint-Georges, à réfléchir aux secteurs à mettre en valeur et à définir les prescriptions qui permettront de les protéger.

**M. RUFAT :** A la lecture du rapport du commissaire qui est disponible donc sur internet et qui est très intéressant, et en dehors des éléments qu'a évoqués François Meunier, il y a néanmoins une constante dans ces rapports, celui-ci et le précédent, c'est de dire qu'il y a un déficit de concertation dans la ville dès lors qu'elle se lance dans des opérations de plan local d'urbanisme. Nous vous l'avons déjà dit plusieurs fois, il faudrait peut-être entendre, il y a des points qui peuvent être positifs

comme le classement ou le déclassement de deux pavillons qui étaient des erreurs manifestes au départ...

**Mme DEVEDJIAN** : Erreurs matérielles.

**M. RUFAT** : Oui, matérielles. Le changement principal de ce PLU porte sur les CINASPIC, nous le verrons à la délibération 10, et je considère que les modifications qui sont faites sont insuffisantes pour rassurer les riverains notamment dans la zone Ud, celle qui est pavillonnaire puisqu'avec le qualificatif CINASPIC, on peut s'affranchir allègrement des règles du plan local d'urbanisme.

**Mme DEVEDJIAN** : Le commissaire-enquêteur lui-même, sur les questions de la réunion publique d'information, dit et pense contrairement à ce que vous dites qu'il y a eu information et concertation qui portait non pas sur la modification du PLU mais qui portait sur le terrain de l'IUFM qui n'est pas concerné du tout par cette modification. Cette recommandation n'a rien à voir avec l'objet de la modification, de même que la recommandation sur les entreprises qui n'avait rien à voir avec la modification.

Sur l'espace boisé classé, nous n'avons pas suivi la recommandation du commissaire enquêteur, parce que d'abord la loi nous y autorise et ensuite parce que nous tenions à manifester notre volonté d'empêcher RFF d'empiéter sur le domaine de la ville ; et en le classant en espace boisé classé, nous lui avons donné une protection complémentaire. Vous avez dit que nous n'avions pas suivi le commissaire enquêteur, c'est pour cela. Pour le reste ce sont des modifications à la marge.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 8 voix contre, Monsieur Rivet ne prend pas part au vote.)**

**- 7 - Complexe associatif multifonctions Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord : validation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure de consultation des entreprises pour les lots déclarés sans suite.**

**(Rapporteur : Madame LEON)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme BUZELIN :** Je voulais savoir si nous connaissions la raison de cette non-réponse au marché qui avait été présenté, est-ce qu'il y a eu suffisamment de publicité, est-ce que les prix n'étaient pas intéressants ? Et d'une façon générale, selon les architectes, à partir du moment où nous faisons un regroupement de lots, le surcoût pour la collectivité est de l'ordre de 10 à 15%. J'ai bien entendu qu'en commission vous aviez indiqué que ce surcoût ne se produirait pas, néanmoins dans la profession il est admis qu'en général il y a ce coût de 10 à 15% quand il y a regroupement des lots pour permettre à la personne qui va superviser les travaux de se rémunérer.

**Mme DEVEDJIAN :** Ce n'est absolument pas notre expérience, nous avons un maître d'œuvre, la coordination des lots est faite par l'architecte d'abord, et faire l'allotissement en multiples lots vient du fait qu'une entreprise générale ne peut pas coordonner l'ensemble des lots ; de plus, c'est beaucoup plus cher. Nous avons beaucoup de mal à trouver une entreprise de gros œuvre à des prix intéressants parce qu'ils ne peuvent pas coordonner l'ensemble du second œuvre, il y a des hiatus et donc nous n'avons pas cette expérience-là. Le dernier exemple que nous avons connu, nous n'avons pas pu le reproduire, c'était la SEM 92 qui n'est pas sujette à l'allotissement par des lots aussi petits et qui nous avait réalisé la médiathèque avec une entreprise générale dans des conditions extrêmement intéressantes et de délais et de coûts.

**M. le Maire :** J'ajouterai que le complexe Tabarly a coûté 2 M€ en moins que prévu avec une entreprise générale.

S'agissant du projet actuel, les lots attribués ont permis une économie de 300 000 € par rapport aux commissions de l'architecte. Nous espérons que cela continuera si la concurrence joue grâce à la procédure nouvelle.

**M. RIVET :** Comme vous avez dit tout à l'heure que j'étais contre ce projet, je voudrais préciser ma position : nous avons toujours voté pour, ce que je critique, c'est le coût qui est dû au fait que c'est d'abord en grande partie une salle de banquet, c'était écrit comme cela. Autant je suis d'accord pour la partie studio d'enregistrement qui manque sur la ville, sur la partie salle de répétition aussi, autant l'organisation des locaux pour les associations, locaux qui ne pourront pas tels qu'ils sont présentés être permanents pour chaque association, ne correspond pas aux besoins. Je pense qu'il aurait été souhaitable de discuter avec les associations avant que le projet soit conçu et non après, en leur présentant le projet, mais nous reviendrons sur ce que nous appelons une concertation. Et je pense que les associations sont très contentes aujourd'hui d'être dans des maisons de quartier qui les hébergent en attendant que cette maison soit construite parce que les locaux qu'ils occupaient d'habitude sont détruits. Voilà ma position, c'est un équipement public, nous avons besoin de locaux, mais je pense que nous aurions pu avoir d'autres choix en ce qui concerne l'organisation et le coût de cet équipement.

**M. le Maire :** Nous veillerons à ce que cet équipement soit réalisé, à mon avis les associations seront satisfaites comme les clubs sportifs sont satisfaits de Tabarly que vous aviez refusé. Vous en aviez refusé le principe.

**M. RIVET :** Parce qu'il coûtait trop cher.

**M. le Maire** : Trop cher pour des sportifs ?

**Mme CHARRIER** : Une petite remarque annexe suite à ce qu'a dit Monsieur Rivet : l'appel d'offres n'ayant pas abouti, cela veut dire que les travaux ne commenceront pas avant 2013. Dès lors nous ne pouvons que déplorer l'anticipation de la fermeture des salles des maisons des associations. Certes Madame Léon a fait ce qu'elle pouvait pour compenser le manque de salles sur Antony mais pendant un an, cette salles va être fermée alors que nous aurions pu l'utiliser.

**M. le Maire** : Si l'appel d'offres se passe bien, le marché sera attribué au mois de juin et non pas l'année prochaine.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 8 - Acquisition par la ville d'un terrain sis 2 Place du Carrousel à Antony.**

**(Rapporteur : Madame DEVEDJIAN)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme DEVEDJIAN** : Vous avez eu une petite modification de la délibération sur table pour préciser que le terrain sera libéré.

**Mme COLMEZ** : Comme nous aurions aimé pouvoir voter cette délibération ! En effet nous aurions voulu la voter parce qu'elle donne un début de réalité à la reconstruction du théâtre Firmin Gémier que nous appelons de nos vœux depuis des années.

Hélas, nous ne pouvons pas la voter. En effet nous contestons toujours le bien-fondé du transfert du théâtre à l'angle de la rue de l'Eglise et de la rue Maurice Labrousse. Pour justifier votre choix, vous vous appuyez sur l'étude réalisée par le bureau Puzzle à la demande de la CAHB en 2008 et vous rappelez que l'étude a conclu que « seul le site

du 2 place du Carrousel avait la capacité d'accueillir un théâtre de la dimension souhaitée ».

Il est exact que c'est la conclusion de l'étude qui précise d'ailleurs que l'emprise du théâtre au sol sera de 1700 mètres carrés, autant dire la superficie exacte du terrain dégagé pour le projet. Il ne reste pas beaucoup de place pour des dégagements.

Je précise entre parenthèses que le terrain actuel de Firmin Gémier c'est 1366 mètres carrés, c'est écrit dans le document Puzzle noir sur blanc.

**M. le Maire :** Non.

**Mme COLMEZ :** Si, c'est un document sur lequel vous vous appuyez vous-mêmes. Cela fait 250 mètres carrés d'écart.

**M. le Maire :** Avec la salle François Molé et le foyer, oui, mais un théâtre, ce n'est pas en forme de L.

**Mme COLMEZ :** Le problème n'est pas là. Cette fameuse étude à laquelle vous vous référez fait apparaître d'autres paramètres essentiels pour la vie d'un théâtre. Ainsi il est dit de l'emplacement actuel « qu'il est très intéressant sur le plan de l'image et de la visibilité, qu'il s'ouvre largement sur la place face au marché, qu'il se situe dans un secteur très animé et très fréquenté, très proche du RER, caractéristique idéale pour un équipement culturel public ».

Nous ne pouvons pas en dire autant de l'emplacement choisi. D'ailleurs pour l'emplacement que vous avez retenu, il est étrange que le bureau n'ait pas pu définir la manière dont les différentes fonctionnalités du théâtre pouvaient être mises en place, là il a renoncé.

Loin d'être un emplacement stratégique, le lieu choisi comporte de nombreux handicaps. Une remarque préalable d'ailleurs : en fait nous allons implanter dans un quartier, dans le quartier historique de la ville puisque c'est comme cela que nous l'appelons traditionnellement, dans le

centre historique, un équipement important dont l'architecture risque de défigurer un quartier qui garde encore aujourd'hui son caractère de village. Autrement dit, comme adaptation, je ne sais pas si cela fait partie des fameux équipements publics CINASPIC dont nous avons parlé tout à l'heure mais en tous les cas, ce n'est pas tout à fait en harmonie avec le quartier.

Par ailleurs ce lieu comporte de nombreux handicaps :

- d'abord la nécessité de construire un parking : coût 5 M€, qu'il n'aurait pas été obligé de faire en centre-ville, alors que Firmin Gémier dispose du grand parking du centre-ville, à moins que ce ne soit là une manière de justifier la construction d'un nouveau parking sur l'intérêt duquel on peut s'interroger.

- L'insertion en plein milieu d'immeubles d'habitation : comment imaginer des festivités bruyantes à l'extérieur du théâtre assez tard le soir ? Ce qui se faisait couramment devant Firmin Gémier à partir des beaux jours.

- Par ailleurs ce parvis, ce fameux parvis, rien que de l'appeler parvis lui donne une dimension impressionnante, est en fait un lieu très étriqué alors que la place Firmin Gémier offre un bel espace pour des événements tels qu'un bal populaire. Danser rue de l'Eglise sur les pavés risque de ne pas être très agréable, quant à la place de l'Eglise, elle n'est pas vraiment en face du théâtre... il y a quand même un décalage entre les deux. Il y a eu déjà des bals devant le théâtre, des soirées avec orchestres bruyants, il faut bien le dire.

- Ensuite le théâtre d'Antony avait pour particularité d'accueillir facilement spectateurs et passants pour assister aux répétitions. Les passants qui descendent la rue Maurice Labrousse pour aller à la gare ou rue Mounié faire leurs courses ne regarderont pas le théâtre alors que place Firmin Gémier convergent des Antoniens de tous les quartiers et ils

peuvent s'y attarder. Quoi que vous fassiez le centre dit historique est excentré par rapport aux centres d'intérêts et de confluence des Antoniens.

- Ne parlons pas des difficultés énormes que les travaux dans ce secteur très passant et très urbanisé vont créer. Je ne sais pas ce que vous allez démolir pour pouvoir mettre les éléments de chantier mais visiblement nous nous demandons comment un chantier pareil va s'instaurer là sans rendre la vie infernale pour tout le quartier !

Bref, nous restons hostiles au choix que vous avez fait, il nous aurait semblé plus judicieux de voir ce que nous pouvions faire à l'emplacement actuel à moins que l'objectif réel et non avoué soit de fermer le quartier Firmin Gémier dans une unité architecturale « Franco-Suisse » -libre à chacun d'aimer ou non cette architecture- pensée de longue date vu la manière dont le pâté de maisons s'est construit et organisé, tout en diminuant l'emprise de Saint-Raphaël qui a été grignotée de tous les côtés depuis un certain nombre d'années.

Donc, hélas, nous allons voter contre malgré nos vœux de voir ce théâtre se reconstruire.

**M. le Maire :** Vous avez voté contre tous les équipements publics de la ville depuis 20 ans !

**Mme COLMEZ :** C'est absolument faux !

**M. le Maire :** Lequel avez-vous approuvé ? Pas l'espace sportif Tabarly en tout cas. Quel autre ? Le cinéma non plus !

**Mme COLMEZ :** Nous avons voté le cinéma, nous avons contesté les quatre salles et nous avons dit que malgré cela nous votions quand même.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 voix contre.)**

**- 9 - Définition des objectifs du projet d'aménagement  
Antonypole et des modalités de la concertation préalable.**

**(Rapporteur : Monsieur DOVA)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. RUFAT :** Ce dossier a été abordé en commission des affaires économiques avec Jean-Paul Dova et sur l'aménagement d'Antonypole, débat depuis déjà quatre ans, l'opportunité de cette gare est quelque chose d'extraordinaire ! L'installation de cette gare dans le sud d'Antony avec cette délibération a été abondamment discutée en commission économique avec Monsieur Dova et Madame Marlet, et l'arrivée de cette gare du Grand Paris à Antony est une chance pour la ville, c'est une occasion importante de revoir l'urbanisation et l'utilisation de cette zone sud-est de la ville et cela va être probablement l'occasion d'un rééquilibrage des activités de la ville. Donc c'est un impact très important et la demande de concertation doit être tout à fait fondamentale et mieux vécue que celle qui a été faite jusqu'à présent.

Les modalités qui sont proposées sont exactement les mêmes que celles qui sont mises en œuvre pour la RUA, la première réunion a été frustrante et l'absence de dialogue n'était pas à sens unique. L'absence de dialogue était dans cette réunion, j'insiste, je ne voudrais pas que l'on reprenne la même démarche car cette absence de dialogue était dans les deux sens. Quand, Monsieur le Maire, vous répondez : nous n'avons pas de projet, ce n'est pas une façon d'ouvrir le dialogue. Quand vous demandez « quelle est votre question ? » de manière assez insistante alors que dans une concertation, nous n'avons pas que des questions, nous pouvons avoir des propositions, des commentaires ou une vision, pas forcément des questions, cette façon de dire « quelle est votre question ? » pour essayer de répondre plus vite et dégager le débat en touche, ce n'était pas la conception de la concertation telle que nous

avons pu la connaître avec les ateliers de RFF qui ont été plus longs, plus construits, qui ont pris du temps, peut-être trop de temps pour écouter les gens mais qui ont pu permettre de faire avancer les dossiers.

Que vous gardiez votre projet jusqu'au bout, comme le fait RFF, jusqu'à la fin de la concertation, chacun repart comme il veut mais au moins il y a eu débats et échanges, les gens ont eu l'impression d'avoir travaillé sur les systèmes phoniques, ils ont recalculé, il y a eu un travail de fond réellement fait au sein de la concertation de RFF.

La concertation sur cette zone est vitale –nous verrons combien de milliers de logements– avec l'enfouissement des lignes à haute tension, la longueur etc., c'est quelque chose de vital car l'équilibre de notre ville sera changé après cette gare dans notre périmètre. Donc la concertation va avoir une dimension bien plus importante que celle qui a été faite pour la RUA et en l'état actuel nous serons malheureux de ne pas pouvoir voter parce que nous craignons que la concertation ne soit pas suffisante dans ces conditions.

**M. RIVET :** Bien évidemment nous ne pouvons que souscrire aux objectifs présentés par le rapporteur d'aménagement de cette zone qui couvre une partie importante de notre territoire, les objectifs sont bien décrits et je pense que nous sommes tous d'accord sur les objectifs qui sont complets. En revanche les modalités, comme l'ont dit Pierre Rufat et Monsieur Feuillade dans le débat budgétaire, sont trop succinctes et n'appellent pas à une réelle participation citoyenne.

Je ferai d'abord un rappel : souvent j'entends dire que c'est une concertation « préalable », or la concertation est obligatoire de par la loi, la loi 85-729 du 18 juillet 1985, il ne s'agit pas de savoir si nous en faisons ou pas, nous faisons une concertation. J'ai regardé le texte de la loi, la loi ne parle jamais de concertation « préalable » mais parle de concertation tout court. Elle spécifie en particulier dans l'article L 300-2 :

« le conseil municipal délibère sur les objectifs poursuivis, sur les modalités de la concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ». Outre le fait que cette loi aurait dû figurer en référence de la délibération puisque la concertation est basée sur l'obligation de la loi, je pense qu'il faudrait en ce qui concerne les modalités se rapprocher de la charte de la concertation qui a été élaborée en 1996 avec comme référence cette loi, et du reste cette charte a été citée par le commissaire enquêteur.

**M. le Maire :** Ce n'est pas la bonne loi que vous citez, ce n'est pas la même.

**M. RIVET :** J'en suis à parler de la charte de la concertation qui a été citée par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique et je rappelle ce que dit cette charte et nous ferions bien de nous en inspirer, article 4 : « l'information est complète, accessible et contradictoire », je dis bien information contradictoire, c'est-à-dire que lorsque nous diffusons l'information, nous présentons les différents avis et nous leur donnons l'occasion de s'exprimer. « Des possibilités d'expression sont mises à disposition des intéressés ».

Article 5 : « La concertation a pour but de favoriser le débat, d'échanger les arguments, de favoriser le rapprochement des points de vue et de faire émerger la nouvelle proposition. Le maître d'ouvrage énonce tout d'abord les variantes, favorise les études complémentaires et s'engage à procéder à l'étude de solutions alternatives ».

Article 6 : « les partenaires, -donc les participants, disposent de la même crédibilité, il n'y a pas celui qui sait d'un côté et qui dirige et de l'autre celui à qui on demande son avis- les partenaires se mettent d'accord sur le cheminement de la concertation marquée par des

moments forts faisant l'objet de rapports intermédiaires sur l'opportunité du projet, puis sur la définition du projet, puis sur la réalisation ».

Article 7 : « la concertation nécessite la présence d'un garant qui assure l'équité des débats et le respect des engagements pris. Le garant rédige sa propre évaluation sur la manière dont la concertation a été menée ».

Vous proposez donc des modalités de concertation qui sont le minimum requis par la loi pour une enquête publique. Je ne conteste pas, c'est exactement cela, nous en sommes à ce stade. A l'issue de la concertation, un avant-projet est élaboré et c'est lui qui sera soumis à enquête publique. Lorsque nous considérons, mais cela a été longuement dit, la façon dont a été conduite la concertation sur le quartier Jean Zay, nous constatons bien que vous ne pratiquez absolument pas la concertation telle que définie dans la charte de la concertation, et il n'y a pas de concertation préalable.

Par ailleurs vous refusez de considérer nos propositions d'aménagements qui répondent pourtant aux objectifs définis. Il y a une proposition, une contre proposition pour un quartier écologique avec une mixité sociale et fonctionnelle. Il n'y a pas de moments forts ni de travail en ateliers thématiques qui sont les seuls à permettre une participation constructive des citoyens. Vous menez des réunions publiques vous-mêmes ou menées par le maître d'ouvrage qui ont pour but non pas de faire émerger un consensus mais de faire admettre la position de l'exécutif. Enfin, et c'est le plus important, il n'y a pas de charte de concertation ni de garant, ce n'est pas à vous de conduire ce genre de débat, Monsieur le Maire. Nous l'avons vu avec RFF récemment, les débats n'étaient pas du tout conduits par RFF mais quelqu'un dont c'est le métier. Même si le résultat sera encore discuté lors de l'enquête

publique, la participation de nombreux citoyens de la ville à cette concertation a montré tout leur goût pour cette démarche.

Alors je le répète, il n'y a pas de concertation préalable ou autre, il y a une concertation définie et rendue obligatoire par la loi. Nous avons travaillé sur tous ces sujets, le rapporteur a rajouté que c'était une concertation « préalable », il a dit le mot « d'abord », ce que je remarque, c'est que les propositions que nous avons faites n'ont pas du tout été reprises, la délibération n'a pas bougé, elle reste attachée à une concertation qui n'en est pas une, qui ne respecte ni la charte de la concertation écrite en 1996 ni la loi elle-même. C'est la charte de concertation, c'est la loi, je vous laisse ensuite argumenter mais nous ne pouvons pas admettre ce type de modalités qui ne correspondent absolument pas à l'esprit de la loi précitée.

**M. DOVA** : Si je me souviens bien de ce que j'ai dit en commission, j'ai dit : concertation, oui d'accord, et sans doute que je ne suis pas aussi fort que vous dans les articles de loi mais par contre, au niveau de la volonté d'aboutir je suis plus fort que vous et plus têtu et je ne vais pas me laisser rebuter par des références d'une part à des articles de loi qui ne concernent pas forcément cette situation, et ensuite par la crainte que vous dégagiez sur ce projet au prétexte que ce n'était pas comme cela qu'avait fait RFF et au prétexte que ce n'est pas tout à fait comme cela que cela se passe pour la RUA. Eh bien oui, cette opération là aura son originalité, car c'était déjà dans le programme de l'ancienne équipe lors du renouvellement du conseil, et nous étions partis sur une restructuration de 40 hectares au sud-est d'Antony ; or Pierre Rufat a eu l'amabilité de le rappeler tout à l'heure et d'insister, intégrer ce projet-là dans le projet du Grand Paris donne une tout autre dimension à l'objectif et cela nous oblige à puiser dans le travail que nous avons mené avec la direction des services techniques, avec des bureaux d'études extérieurs

pour débroussailler le problème du foncier, le problème des accès, le problème de l'enfouissement de la ligne à haute tension.

Quand je suis allé dans le bureau de la Secrétaire d'État à l'Environnement, ce n'était pas gagné, l'enfouissement de 2 kilomètres de ligne à haute tension, tout cela c'est l'opiniâtreté qui a fait que nous y sommes arrivés. Nous nous retrouvons devant un projet que nous allons pouvoir charpenter, classifier et chiffrer et nous avons tous les éléments pour que l'appel au concours d'urbanisme que nous lançons la semaine prochaine permette d'avoir des propositions de visions de ce que nous voulons faire sur ce secteur ; en gardant bien en mémoire que c'est le Grand Paris qui fixe les règles du jeu et que notamment autour de l'implantation de la gare, il y a une certaine superficie qui doit répondre à un certain nombre de critères du cahier des charges du Grand Paris et que nous sommes, en travaillant dessus, tout à fait disposés à respecter et à intégrer.

A partir du moment où le choix, la vision urbanistique du projet terminé sera proposée clairement, nous pourrons parler de concertation. En parler avant ce serait une tromperie, ce serait proposer des paillettes un jour de Pâques sans savoir si nous allons avoir du chocolat dans les paillettes ! Vous pouvez me citer tous les articles de loi que vous voulez, tant que nous n'aurons pas ce projet -et Monsieur le Maire est d'accord et la direction des services techniques aussi- nous ne travaillons pas dans notre petit coin, tant que nous ne serons pas au courant du projet, nous n'en parlerons pas, et Monsieur le Maire, les équipes aussi et les gens de la direction d'aménagement d'Antony y croient. Donc tout ceci va constituer une trame autour de laquelle il pourra y avoir une réelle concertation, une réelle approche, et je reprends les termes que je vous ai dits en commission : c'est à ce moment-là que nous pourrons décomposer chaque poste d'ouvrage, chaque poste d'intervention par

des travaux en sous-groupes, en sous-détails et c'est la réunion de ces sous-détails et de ces groupes de travail qui définira la charpente du dossier de la future ZAC.

Voilà ce que je voulais apporter en complément. Les modalités que nous vous présentons aujourd'hui sont les premières modalités de la concertation et ce serait malhonnête de notre part de vouloir à ce stade-là vous demander d'autres engagements que celui-là. Maintenant vous votez ou pas, ce serait dommage que vous ne vous associiez pas car comme le disait Monsieur Fié, nous devons trouver sur des sujets d'intérêt général, en dehors de tout clivage et de toute remontée politique, un terrain d'union pour la ville et pour tous les Antoniens et non pas seulement aujourd'hui, pas seulement pour ceux qui ont 70 ans aujourd'hui et qui sont des vieux qui ne servent à rien mais pour les générations qui montent et pour les générations futures. C'est à cela que nous sommes appelés ce soir.

**Mme DEVEDJIAN :** Je ne vous répondrai pas sur Antonympole dont Jean-Paul Dova a excellemment parlé mais c'est comme pour l'aménagement du quartier Jean Zay, une concertation préalable aura lieu je le maintiens. Elle est prévue par la loi de 1983 et elle précède le projet d'aménagement qui sera défini par la ville au vu de ce qu'auront donné les observations et propositions des habitants qui seront consultés sur ce projet, que ce soit pour Antonympole ou le quartier Jean Zay. La première réunion publique n'a pas fait ressortir un nombre très intéressant de propositions mais elle a au moins fait ressortir un certain nombre de propositions qui vont être prises en compte, nous avons eu déjà beaucoup de contributions à la fois sur internet, un peu moins sur les registres et nous utilisons ces contributions pour mettre en œuvre notre projet et notre avant-projet d'aménagement.

La deuxième réunion sera déjà plus nourrie de propositions que ne l'a été la première et nous arriverons, nous l'espérons en tout cas, au mois de septembre à un avant-projet qui sera encore discuté, il y aura une étude d'impact, une enquête d'utilité publique autour de cet avant-projet au mois de septembre qui sera voté par le conseil municipal ou à la rentrée prochaine. Nous en sommes au début de cette concertation préalable et je maintiens que la concertation préalable existe bien dans les textes. Vous arrivez avec une autre expérience de la concertation, celle de RFF mais enfin, pour avoir connu dès 2003 les projets de RFF, il n'y pas eu beaucoup de concertation à l'époque. 12 ans après, ils nous font une concertation avec un garant, des ateliers, etc. mais cela arrive bien après leur projet. Nous, nous n'en sommes même pas là, nous avons défini pour la partie Jean Zay comme pour Antonypole les grandes orientations, je ne vois vraiment pas ce que vous nous reprochez et la concertation, nous la menons avec le plus d'intérêt possible, avec tous les habitants concernés, avec les étudiants, les habitants, les riverains et l'ensemble de la ville d'Antony.

**M. RIVET :** Je répondrai à Jean-Paul Dova et à Madame Devedjian : Monsieur Dova, il est dommage que l'accord auquel nous étions arrivés en commission qui était de rajouter une partie à la délibération n'ait pas été pris en compte. Nous nous étions mis d'accord sur un paragraphe que vous avez rappelé, il n'a pas été mis dans la délibération. A partir du moment où nous avons eu un accord à la commission, je pense qu'il aurait été bien de le mettre et nous aurions été d'accord.

Je répète que c'est un projet et vous le savez bien qui nous intéresse, nous sommes prêts à participer, c'est vital, il ne s'agit pas de le présenter avec un procès d'intention, il y en a qui ont dit que nous étions contre tous les investissements, non, nous sommes pour, mais ces

modalités ne sont pas les bonnes modalités pour arriver à un projet concret et utile pour tout le monde.

Madame Devedjian citait une loi, j'en citais une autre, je l'ai écoutée avec attention et je la consulterai, mais la loi de 1985 ne parle pas de concertation préalable, ce que vous entendez par « préalable », je suppose que c'est préalable à l'avant-projet qui lui-même fera l'objet d'un vote et d'une enquête publique. Nous sommes tout à fait dans le même schéma temporel, je dis que la charte de concertation qui définit les modalités de concertation que vous appelez « préalable » et que j'appelle « concertation » n'est absolument pas suivie par la délibération que vous proposez. Vous estimez que ces modalités ne sont pas bonnes, je dis simplement qu'une charte a été faite...

**M. DOVA** : J'ai dit qu'elle était prématurée.

**M. RIVET** : Le problème est que dans le schéma décrit par Madame Devedjian au mois de septembre pour Antonypole, ce sera pareil, il y aura ce débat de concertation puis un avant-projet élaboré prenant en compte les remarques, puis une présentation au conseil municipal puis une enquête publique. Ce sera le même processus, c'est le processus décrit par la loi. Je dis que la concertation et les modalités que vous nous proposez ne sont pas acceptables puisqu'elles ne répondent pas à la charte.

**M. DOVA** : Vous ne les acceptez pas mais mettre en parallèle Antonypole et RFF, c'est un peu rapide !

**M. RIVET** : En ce qui concerne les modalités de concertation, vous auriez bien fait de vous inspirer de ce qui vient de se dérouler et que les Antoniens ont bien accepté pour RFF.

**M. DOVA** : Les Antoniens ont d'autres références. Je voudrais dire que j'ai un petit avantage sur le terrain, c'est que la concertation dans ma carrière d'élus à Antony, à chaque fois que je me suis engagé à la faire, je

l'ai faite et je l'ai tenue et chacun qui voulait y participer a pu y participer et nous avons tenu compte de tous les avis à partir du moment où ils s'inscrivaient dans le sens de l'intérêt global des populations. Peut-être que je ne connais pas les articles de loi, je vous l'accorde bien volontiers, mais la volonté de concertation je l'ai et depuis très longtemps.

**M. le Maire :** Je suis surpris de constater que vous approuvez la concertation de RFF alors que je crois que vous avez voté contre cette concertation et que depuis vos organes de presse en ont dit le plus grand mal ; mais c'est une contradiction de plus.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions.)**

**M. SERIN :** Cela fait quatre heures que nous sommes là, nous avons encore 25 points à voir, j'aimerais que mes collègues rapportent de façon synthétique et que mes collègues de l'opposition puissent non pas faire des débats qui sont du ressort des commissions, qui sont certes intéressants mais qui sont du ressort des commissions mais fassent des interventions qui éclairent la population.

**- 10 - Adoption d'un bail emphytéotique administratif pour la construction d'une maison d'accueil pour personnes isolées et en grande exclusion au 9 rue Velpeau à Antony à passer avec la SA HLM Toit et Joie.**

**(Rapporteur : Monsieur OLLIVRY)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme BUZELIN :** Concernant le projet, nous voterons pour parce qu'il y a un besoin social évident de recevoir des populations qui sont dans l'exclusion mais ma question est la proximité de la Croix de Berny et des nuisances : est-ce pertinent de proposer ce terrain à la Croix de Berny avec les travaux du tramway qu'il va y avoir, etc ?

**M. OLLIVRY** : Pour le tramway je ne pense pas que cet endroit sera concerné par les travaux, ils se feront beaucoup plus loin. C'est un bâtiment moderne, bien isolé, mais il y a déjà des pavillons qui existent dans ces quartiers-là. Je pense que nous savons maintenant construire quelque chose qui sera suffisamment isolé.

**Mme BUZELIN** : Des impacts de l'agrandissement de la Croix de Berny, il n'y en aura pas ?

**M. OLLIVRY** : Ce n'est pas là.

**Mme DEVEDJIAN** : La RATP avait dit qu'elle ferait l'agrandissement du côté du pôle multimodal, côté Léon Blum, et c'est pour cela que ce terrain dans le cadre de l'agrandissement de la gare n'avait plus de raison d'être. Par ailleurs, la délégation du Secours Catholique a trouvé que la proximité de la gare était un grand atout et l'isolation avait l'air de ne poser aucun problème à l'architecte.

**M. RUFAT** : J'ai évoqué les exemples de CINASPIC, c'est un exemple typique de CINASPIC : une construction plus grande dans une zone pavillonnaire.

**Mme DEVEDJIAN** : Sauf que la zone pavillonnaire est très petite et qu'il y a un truc monstrueux qui appartient à la RATP, je pense que cela ne gênera pas beaucoup.

**M. OLLIVRY** : Il y a un pavillon le long de la gare.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 11 - Autorisation accordée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire concernant le réaménagement de la cuisine centrale située 191 Bis/193 rue des Rabats à Antony sur une propriété communale cadastrée section CM 5.**

**(Rapporteur : Monsieur SERIN)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :  
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 12 - Cession par la ville à Monsieur et Madame Djaouti d'une  
parcelle de 150 mètres carrés cadastrée CD n° 143 située 25 bis rue  
Thierry à Antony.**

**(Rapporteur : Madame DEVEDJIAN)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme BUZELIN :** Juste sur la forme : en aucun cas on ne fait  
référence à l'adresse ni au numéro de la rue, est-ce que c'est normal ?

**M. le Maire :** C'est 26 bis rue Thierry.

**Mme BUZELIN :** J'ai l'impression que d'habitude il y a les  
références précises sur le courrier.

**M. le Maire :** Mais nous ne votons pas sur le courrier, nous votons  
sur une délibération. La référence que vous avez doit se référer à la  
parcelle.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des  
présents et représentés.)**

**- 13 - Acquisition par la ville d'un local situé 254 rue Adolphe  
Pajeaud à Antony.**

**(Rapporteur : Monsieur GUEVEL)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. RUFAT :** Une explication de vote : la ville a raison d'acquérir cet  
espace d'autant que le prix est assez intéressant et j'ai cru comprendre  
en commission qu'il serait affecté à une activité culturelle qui remplacerait  
l'autre activité culturelle qu'il y a actuellement. Nous voterons pour.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 13 bis - Adoption d'un protocole transactionnel à passer avec la SCI du 8 Avenue de la Division Leclerc.**

**(Rapporteur : Madame DEVEDJIAN)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme DEVEDJIAN** : Si tout se passe bien, le propriétaire ne fera pas de contentieux.

**Mme LE NEOUANNIC** : Je n'ai pas compris la modification.

**Mme DEVEDJIAN** : Dans le premier document que vous avez reçu, les deux derniers paragraphes de la première page parlaient de la SCI, disaient que la SCI renonce à engager toute procédure judiciaire et administrative, ces deux paragraphes ont été supprimés et remplacés par « l'ensemble de ces travaux sera réceptionné... et à partir de cette date-là la SCI renoncera à engager toute procédure judiciaire... » C'est la même chose mais c'est plus rassurant pour le propriétaire.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

### **TRAVAUX ET CONTRATS**

**- 14 - Avis du conseil municipal portant sur les modifications apportées au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) sur l'actualisation des critères d'attribution des subventions et adoption du modèle de convention à conclure avec le Conseil Général des Hauts de Seine pour les demandes de subvention.**

**(Rapporteur : Madame COTTENCEAU)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. RUFAT** : La modification est portée par le département sur les circuits touristiques de randonnée. Cela veut dire que c'est le département qui décide de modifier et qui nous demande notre avis mais nous n'avons pas la motivation, nous n'avons pas les motifs.

**Mme COTTENCEAU** : C'est parce qu'il y a l'aménagement du parc des Bas Gravieres et qu'il y aura un autre chemin possible intéressant.

**M. RUFAT** : Mais il n'y a pas que cette branche là, il y a trois possibilités dont celle des Bas Gravieres.

**Mme COTTENCEAU** : Cela permet d'aller vers le centre-ville et le parc de Sceaux, c'est la seule modification.

**M. RUFAT** : Et le passage par le cimetière est nouveau ?

**Mme COTTENCEAU** : Oui, cela a été jugé intéressant pour les piétons.

**M. RUFAT** : C'est le département qui a jugé cela intéressant ?

**Mme COTTENCEAU** : Oui, le but est de rendre intéressant ce qui peut l'être dans le patrimoine du département mais la ville a bien été consultée.

**M. RUFAT** : Nous n'avons rien vu en commission là-dessus.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 15 - Adoption de la convention d'engagement entre la ville d'Antony et le Syndicat Mixte du Bassin versant de la Bièvre pour la mise en œuvre de l'opération « objectif zéro Phyto ».**

**(Rapporteur : Madame COTTENCEAU)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme BUZELIN** : Comment la ville a-t-elle communiqué pour favoriser le zéro phyto ?

**Mme COTTENCEAU** : Nous n'en sommes pas encore là mais il y aura un côté communication très important.

**Mme BUZELIN** : Je regrette que la convention ne parle que des riverains.

**Mme COTTENCEAU** : C'est un terme malheureux mais il s'agit bien de l'ensemble des habitants de la commune, disons que ce sont les riverains au sens large.

**Mme BUZELIN** : Et dans le cadre des concours des jardins, est-ce que l'on prévoit également zéro phyto pour encourager les personnes à cultiver propre ?

**Mme COTTENCEAU** : Il y a longtemps que nous y réfléchissons mais c'est difficilement prouvable, comment peut-on prouver que quelqu'un n'a pas utilisé des produits phytosanitaires ?

**Mme LE NEOUANNIC** : Il y a une solution : il faudrait par la loi les interdire mais c'est extravagant, ceci dit nous y penserons dès l'année prochaine.

**Mme COTTENCEAU** : Vous n'aurez pas le monde agricole pour vous tout de suite !

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 16 - Vente d'un véhicule municipal à l'association Rugby Club des boucles de la Marne, 34 rue Manessier 94130 Nogent sur Marne.**

**(Rapporteur : Monsieur LE LAMER)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 17 - Demande de subventions auprès du Département des Hauts de Seine pour la rénovation et la création d'aires de jeux dans les parcs et multi-accueils de la ville d'Antony au titre du programme 2012.**

**(Rapporteur : Madame BERGEROL)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. le Maire :** Il y a trois votes pour les trois délibérations, est-ce que vous voulez voter tout en même temps ?

**(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 18 - Demande de subvention auprès du Département des Hauts de Seine pour l'acquisition de véhicules électriques et de cyclomoteurs pour la police municipale au titre du programme 2012.**

**(Rapporteur : Monsieur FOUQUET)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 19 - Demande de subvention auprès du Département des Hauts de Seine et de la Caisse d'Allocations Familiales pour la création d'une crèche au 67 avenue Aristide Briand à Antony.**

**(Rapporteur : Madame BERGEROL)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 20 - Demande de subventions auprès du Département des Hauts de Seine pour la réalisation de divers travaux au titre du programme 2012.**

**(Rapporteur : Monsieur FOUQUET)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. le Maire** : Ce sont les travaux que nous avons votés au budget tout à l'heure.

Il y a huit demandes, est-ce que vous êtes d'accord pour voter sur les huit ?

**(Vote à main levée sur les huit demandes : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)**

### **PERSONNEL**

**- 21 - Modification du tableau des effectifs et fixation de taux de rémunération.**

**(Rapporteur : Madame ZERAH)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. RUFAT** : J'avais deux questions sur cette délibération : les montants qui sont annoncés pour les solistes notamment, pour les membres du jury sont considérés à la prestation ou à la journée ? Et pourquoi une différence entre les conférenciers K et les conférenciers W : 310 € pour l'un et 360 € pour l'autre ?

**M. le Maire** : Nous vous répondrons en commission culturelle.

**Mme ZERAH** : Les conférenciers W sont des conférenciers bibliothèques, les autres sont dans la catégorie des artistes.

**M. le Maire** : Et les montants sont par jour.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. RUFAT** : Sous réserve de la réponse que vous me ferez demain.

### **SPORTS**

**- 22 - Attribution de subventions aux associations sportives.**

**(Rapporteur : Monsieur LE LAMER)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. LE LAMER :** Nous avons eu deux commissions de sport pour préparer ces dossiers, une première destinée aux subventions pour les petits clubs et une seconde commission des sports destinée aux clubs qui reçoivent des grosses subventions. La section basket n'a pas eu le temps de déposer sa demande, il faudrait donc rayer les 30 000 € de la subvention obtenue l'année dernière. Nous avons pensé intéressant de faire un comparatif en annexe présentant les subventions 2011 et les subventions 2012.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix pour et 1 Ne Prenant pas Part au Vote, M. Mohammedi.)**

**M. le Maire :** Kamel Mohammedi ne participe pas au vote parce qu'il est membre d'une association.

**- 23 - Adoption de conventions et d'avenants définissant les modalités d'utilisation de subventions municipales versées à différentes associations sportives.**

**(Rapporteur : Monsieur LE LAMER)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. LE LAMER :** A la commission des sports, Pierre Rufat avait demandé que nous l'informions sur l'évolution des clubs qui ont bénéficié de l'aide de la ville dans le cadre du quartier du Noyer Doré. Pour l'instant il n'y a que l'escrime et j'ai eu la réponse : trois enfants sont dans ce cadre-là mais le président de l'escrime a fait un rapport assez intéressant disant que nous attribuons des aides un peu sur l'histoire du quotient familial, or il se rend compte que cela n'est pas suffisant. Il faudrait peut-être mieux étaler non pas sur 30 enfants la somme attribuée mais sur 10 enfants et les aider davantage. C'est une proposition qui ne me choque

pas. Il y a aussi le tennis de table et le karaté qui ont fait des demandes de projet de convention et qui vont bénéficier de 1500 € à peu près.

Monsieur Rivet a fait une petite remarque à la commission des finances : pourquoi les clubs sportifs ont-ils une augmentation de 30 000 €? Je souhaite juste dire que le sport Antonien ne se porte pas trop mal, il y a eu 750 adhérents de plus dans les clubs.

**Mme BUZELIN :** Pour le club de foot la subvention jusqu'à 18 ans inclus était de 160 € par jeune et les plus de 18 ans 500 € par personne, pourquoi tant d'écart entre les jeunes et les plus âgés ?

**M. le Maire :** Parce que plus les sportifs montent en âge, plus il ont besoin d'entraînements et de déplacements.

**M. LE LAMER :** Le coût moyen d'un enfant est autour de 150 € et le coût moyen d'un sportif en compétition, c'est plus de 350 €. Le coût moyen d'un sportif de haut niveau ou d'un footballeur qui joue à un certain niveau tourne autour de 500 ou 800 voire 1000 €, même parfois il y a des clubs où les athlètes de haut niveau coûtent plus. Il y a le poids des entraînements, le salaire des entraîneurs, les entraîneurs qui ont peu d'athlètes à entraîner parce que c'est très technique coûtent cher. En gymnastique le coût est très élevé aussi parce que les gymnastes, pour les filles qui sont à haut niveau, ont parfois dix ou quinze voire vingt heures d'entraînement, c'est le sport qui veut cela et donc c'est plus cher.

**M. RUFAT :** Un commentaire très court puisque tout a été largement évoqué en commission des sports, mais pour suivre la réponse de Gilles Le Lamer sur les clubs qui font un effort d'accueil des enfants du Noyer Doré : pour répondre à l'équipement qui a été fait sur place et que nous avons soutenu, il me paraît normal que les clubs participent aussi au rayonnement de cet équipement auprès des habitants.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **AFFAIRES DIVERSES**

**- 24 - Attribution de subventions aux associations non sportives.**

**(Rapporteur : Madame LEON)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. RUFAT :** Une question sur le montant de la subvention de l'harmonie municipale qui est restée à 10 000 €, j'ai pu comprendre que cette année la ville ne voulait pas subventionner les salles pour des concerts. Est-ce que j'ai été mal informé ou est ce que l'harmonie pourra faire ses deux concerts annuels comme elle le fait habituellement ?

**Mme LEON :** Déjà ils ont demandé « seulement » 10 000 € parce qu'ils ont aussi quelques réserves, ils n'avaient besoin que de 10 000 € cette année. Si nous donnons un peu plus, c'est parce que nous leur permettons comme à certaines autres associations d'avoir les moyens de faire au moins un concert à Sainte-Marie. Après, c'est à eux de voir avec leurs comptes. Et nous verrons dans la délibération suivante qu'il y a une convention pour travailler avec eux sur leur statut et leurs comptes pour les aider à mieux gérer leur association.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote, Mme Zerah.)**

**- 25 - Attribution des subventions à diverses associations dans le cadre du dispositif de cohésion sociale et de réussite éducative pour 2012.**

**(Rapporteur : Madame DEVEDJIAN)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme DEVEDJIAN :** Pour l'Etat, la politique de la ville s'appelle « cohésion sociale », si vous avez des questions j'y répondrai avec

plaisir, sinon nous avons vu en commission ce qu'il fallait en dire. Je ne prendrai pas part au vote puisque je préside l'association ADAGIO.

**M. le Maire** : De même que Madame Covi qui est présidente des Femmes-Relais.

**(Vote à main levée : 1<sup>ère</sup> délibération adoptée par 44 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote, Mme Covi, 2<sup>ème</sup> délibération adoptée par 44 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote, Mme Devedjian.)**

**- 26 - Adoption de conventions et d'avenants définissant les modalités d'utilisation de subventions municipales versées à différentes associations non sportives.**

**(Rapporteur : Madame LEON)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme LEON** : Vous voyez que nous avons fait pour l'orchestre une convention et que nous leur versons moins de 23 000 €.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix et 3 ne prenant pas part au vote, Madame Zérah, Madame Covi et Madame Devedjian.)**

**- 27 - Adoption du programme d'actions relatif aux subventions régionales de fonctionnement au titre de la politique de la ville pour 2012.**

**(Rapporteur : Madame DEVEDJIAN)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 28 - Adoption du programme d'actions relatif aux subventions départementales au titre de la prévention de la délinquance et de la sécurité pour 2012.**

**(Rapporteur : Monsieur SERIN)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme CHARRIER :** Nous avons bien entendu les explications qui ont été données lors de la commission de la politique de la ville et l'action envisagée par le projet Activac Danse qui semble intéressant mais une fois de plus, nous aimerions que vous changiez la formulation lorsqu'il est marqué : « prévenir les déviations comportementales des jeunes filles », cela nous apparaît comme stigmatisant. Pourquoi ne pas adopter la formulation plus neutre qui est utilisée pour le projet boxe, à savoir : « prévenir des problèmes de comportement », cela serait juste et tout à fait suffisant.

**M. SERIN :** Oui, nous pourrions rectifier.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 29 - Demande de subventions auprès de l'Etat, du Département des Hauts de Seine et de tout autre organisme intervenant pour la fourniture et mise en place de caméras de vidéo-protection urbaine dans divers secteurs de la ville d'Antony au titre du programme 2012.**

**(Rapporteur : Monsieur SERIN)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 voix contre.)**

**- 30 - Adoption d'une convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine pour le versement d'une**

**subvention concernant l'informatisation des relais assistantes maternelles.**

**(Rapporteur : Madame BERGEROL)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 31 - Prise en charge de dépenses par la ville dans le cadre des relations d'amitié avec des villes étrangères.**

**(Rapporteur : Madame MARLET)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme LE NEOUANNIC :** Ce serait intéressant d'avoir ce genre de délibération en début de conseil et non pas toujours en fin de conseil. Il y a des choses bien faites et nous n'avons pas l'occasion de féliciter la majorité même si nous sommes souvent en désaccord.

**Mme MARLET :** Je suis d'accord pour discuter de tous les sujets qui me concernent avec vous.

**Mme BUZELIN :** Pourquoi les marathoniens prennent-ils l'avion et les cyclistes l'Eurostar ?

**Mme MARLET :** Parce que mettre les vélos dans l'avion poserait un problème.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 32 - Fixation des montants des bourses de l'Aventure et de la création - additif.**

**(Rapporteur : Monsieur MOHAMMEDI)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 33 - Adhésion de la ville à l'Association IJ 92.**

**(Rapporteur : Monsieur MOHAMMEDI)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :  
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 34 - Désignation de membres du conseil municipal au sein de  
la quatrième commission municipale chargée de la jeunesse et des  
seniors.**

**(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

**M. le Maire :** Il s'agit de remplacer Madame Vlastos et Madame  
Messaoudi par Monsieur Jean-Yves Le Bourhis et Madame Anny Léon.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9  
Ne Prenant pas Part au Vote.)**

**- Questions diverses.**

**M. RIVET :** J'ai une question qui porte sur le quartier La Fontaine et  
sur l'avenir des terrains de Sanofi ainsi que sur le bureau de poste de La  
Fontaine dont la disparition inquiète pas mal de personnes qui habitent  
là-bas, vous devez le savoir. Est-ce que sur ces terrains de Sanofi la  
mairie a commencé à informer et aurait éventuellement un projet ? Et  
qu'en est-il de la pérennité de l'annexe du bureau de poste qui est là-  
bas ?

**M. le Maire :** L'avenir du terrain Sanofi est de rester un terrain  
dédié aux entreprises industrielles et commerciales, parce que c'est ce  
que prévoit le plan local d'urbanisme depuis 2008. Nous avons changé sa  
destination en 2008 précisément pour éviter qu'il puisse être vendu à des  
promoteurs.

Sur le bureau de poste, nous avons inscrit au budget 50 000 et  
quelques euros de travaux parce que nous devons travailler sur l'isolation

à la demande de la poste qui a besoin d'un bureau de poste en bon état. Le projet de la Poste sur ce bureau est aussi de modifier les horaires pour mieux répondre aux besoins des habitants du quartier qui ont envie de pouvoir trouver la poste ouverte aux heures où ils rentrent déjeuner à midi. Personnellement cela m'arrange beaucoup que les horaires commencent à midi et finissent à 18h, je pourrais ainsi aller à la poste entre midi et deux heures, comme les salariés de Sanofi et ceux qui leurs succéderont.

**Mme LE NEOUANNIC :** Cela veut dire que les éléments techniques ne sont pas les seules explications puisque vous parlez des emplois ? Cela veut dire que les emplois vont avoir une réorganisation, est-ce que nous avons une idée du nombre de postes qui risquent d'être supprimés ?

**M. le Maire :** Non, c'est juste un décalage des horaires mais les emplois, a priori, ne seront pas affectés.

**Mme LE NEOUANNIC :** Nous irons vérifier et nous vous le dirons.

**M. RUFAT :** J'avais plusieurs questions : nous avons évoqué au cours de ce débat ce soir l'arrivée du tramway à la Croix de Berny, si j'ai bien compris il y a trois projets potentiels d'implantation de la gare d'arrivée, est-ce que ces projets pourraient être revus en commission municipale et pourrait-on avoir la position de la ville sur ces différentes situations ?

**M. le Maire :** L'exécutif de la ville est favorable au tracé nord le long du parc de Sceaux avec terminus sur le bout de l'avenue Lebrun, si possible, en prenant légèrement sur le Parc de Sceaux pour garder une largeur suffisante à l'avenue Lebrun.

**M. RUFAT :** C'est le projet le plus lointain de la gare Croix de Berny.

**M. le Maire :** Il est à 50 mètres de la Croix de Berny et c'est le projet le moins traumatisant pour la ville.

**M. RUFAT :** Oui bien sûr, c'est en dehors du périmètre.

**M. le Maire :** Le retournement du tramway ne pose pas de problème. C'est le projet le plus intéressant pour la ville. Le terminus est un peu plus loin de la gare RER mais cette solution évite la traversée de Léon Blum par le tramway qui aurait posé problème ! Nous préférons que ce soit de l'autre côté même si cela oblige les passagers à traverser la rue. Il faudra travailler sur le passage protégé.

**Mme COLMEZ :** Est-ce qu'il serait possible pour l'année prochaine de revoir le ramassage des déchets végétaux ? Je voudrais que vous interveniez auprès de la CAHB pour le mois de mars parce qu'ils passent tous les 15 jours, on remplit la poubelle à ras bord et on attend 15 jours pour qu'elle soit vidée. C'est un vrai problème, c'est le moment où nous ramassons beaucoup de choses, nous coupons beaucoup et au mois de mars, un ramassage tous les 15 jours, ce n'est pas possible, il faudrait commencer à passer toutes les semaines.

**M. le Maire :** Il faut s'adapter aux besoins, vous avez raison, la saison est en avance par rapport à d'habitude et donc il faut s'adapter. Je vais faire passer le message.

**M. RUFAT :** Je change complètement de sujet : à propos des décisions de l'inspecteur d'académie de fermer les classes de RASED sur la ville, vous avez écrit pour demander que cette décision soit revue, je voulais savoir quelle sera votre position si la décision n'est pas revue, ce qui est probable puisque cela dépend d'une décision gouvernementale initiale. C'est une lettre, est-ce que la lettre reste une simple pétition ou allez-vous au-delà ?

**M. le Maire :** Nous avons écrit le 16 février à l'inspecteur d'académie pour nous opposer à cette décision et il a répondu qu'il la

maintenait pour le moment. Nous verrons à la rentrée, nous n'avons pas les mêmes chiffres que lui sur la rentrée, nous avons déjà vu très souvent à Antony des fermetures de classes annulées à la rentrée parce que les chiffres avaient changé par rapport aux prévisions initiales de l'inspection.

**M. RUFAT** : Une difficulté sur les enfants de deux ans existe, à savoir que les enfants de deux ans sont acceptés au fil de l'eau, au cours de l'année et les effectifs de la rentrée ne sont pas forcément les effectifs qu'ils auront à partir de Noël ou après. Si nous restons figés sur les effectifs le jour de la rentrée, la fermeture pourrait être prononcée alors même que la montée en charge pédagogique est prévue avec plus d'enfants, je parle des enfants de deux ans.

**M. FAU** : Pour les enfants c'est limité, nous avons déjà ces enfants de moins de deux ans au Noyer Doré, nous en avons 20, ils sont déjà inscrits et c'est limité. La moyenne des enfants par classe en maternelle a été calculée par l'inspecteur de l'académie sans prendre en compte les enfants de moins de deux ans.

**M. RUFAT** : Cela ne sert à rien de faire une politique de cohésion très coûteuse et de se priver d'un outil qui est la classe des deux ans. Le président du conseil général est aussi intervenu et je ne posais pas la question en disant que c'était anormal, je soutiens votre démarche.

**(La séance est levée à 23h55.)**